



ÉDITION N° 21
MARS 2023

المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
ⵏⵔⵓⵎⵓⵙ ⵏ ⵉⵙⵜⵉⵎⵓⵔ ⵏ ⵑⵓⵔⵓⵎⵓⵙ ⵏ ⵑⵓⵔⵓⵎⵓⵙ
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRI NEWS

LE MAGAZINE DU CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT FÈS-MEKNÈS

DOSSIER SPÉCIAL

Plantes Médicinales et Aromatiques : Challenges et opportunités d'investissement



Charte d'investissement :
Adoption du décret
d'opérationnalisation
P. 7

Taounate à l'honneur :
Atouts, potentialités et
secteurs porteurs
P. 18

INTELAKA :
Lancement du programme
OFOK AL MOKAWIL
P. 40



« Nous voulons mettre l'accent sur les principales orientations suivantes :

- Premièrement : il est nécessaire de lancer des initiatives et des projets plus ambitieux, par le recours aux innovations et technologies nouvelles, dans le domaine de l'économie de l'eau et de la réutilisation des eaux usées.
- Deuxièmement : il est impératif d'accorder une attention particulière à une exploitation rationnelle des eaux souterraines et à la préservation des nappes phréatiques, en mettant fin au phénomène de pompage illégal et au creusement de puits anarchiques.
- Troisièmement : il est essentiel de garder à l'esprit que la question de l'eau n'est pas l'affaire exclusive d'une politique sectorielle isolée, mais qu'elle constitue une préoccupation commune à de nombreux secteurs.

(...) Aujourd'hui, Nous misons sur l'investissement productif en tant que levier essentiel pour la relance de l'économie nationale et l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs.

En effet, ces filières offrent des opportunités d'emploi aux jeunes et apportent des sources de financement aux différents programmes sociaux et de développement.

A cet égard, Notre souhait est que la nouvelle Charte nationale de l'investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. »

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu Le glorifie, adressé au Parlement, le 14 octobre 2022, à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 2^{ème} année législative de la 11^{ème} législature.





صَاحِبُ إِجْلَالِ الْمَلِكِ مُحَمَّدُ السَّادِسُ نَصْرُهُ اللهُ

SOMMAIRE

06 ACTUALITÉS

- Actualités nationales
- Actualités régionales
- Actualités du CRI

18 TAOUNATE À L'HONNEUR

- Profil de la Province
- Projets phares de développement
- Secteurs économiques porteurs

24-36 DOSSIER SPÉCIAL

Plantes Médicinales et Aromatiques : Challenges et opportunités d'investissement dans la Région

Marché mondial des PMA 25

- Principaux producteurs
- Part du Maroc dans le marché mondial
- Diagnostic et positionnement du Maroc

Stratégie nationale de développement 29

- Vision et ambition
- Axes stratégiques et défis à relever

Plan d'actions stratégique régional 32

- Offre régionale
- Opportunités d'investissement
- Zoom sur la transformation du cannabis

38 FOCUS ENTREPRENEURIAT

- Dynamique entrepreneuriale régionale 38
- INTELAKA : Bilan 2022 39
- Programme OFOK AL MOUKAWIL 40
- AFWAJ : Bilan 2022 41
- SAYIDATI AL MOUKAWILA : Bilan 2022 41
- FORSA : Bilan 2022 et lancement de l'édition 2023 42

43 AGENDA

ÉDITORIAL



M. Yassine TAZI

Directeur Général du CRI Fès-Meknès

La promotion de l'investissement, une priorité Royale

La promotion de l'investissement a constitué, avec l'eau, les deux priorités mises en exergue par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, dans son discours prononcé le 14 octobre 2022 à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature. Le Souverain a mis l'accent sur la mise en œuvre d'un Pacte national visant la mobilisation de 550 MMDH d'investissements et la création de 500.000 emplois à l'horizon 2026, et a rappelé que « l'objectif stratégique recherché est que le secteur privé occupe la place qui lui échoit dans le domaine de l'investissement, celle d'une force motrice effective de l'économie nationale ». Ainsi, un appel a été lancé au secteur bancaire et financier pour soutenir et financer la nouvelle génération d'entrepreneurs et d'investisseurs, notamment les jeunes ainsi que les PME.

La nouvelle charte de l'investissement, qui traduit la Haute sollicitude Royale pour donner un nouvel élan à l'investissement et l'adoption de son décret d'opérationnalisation en janvier dernier, marque une étape importante et concrétise une partie des recommandations du Nouveau Modèle de Développement, afin d'accompagner la relance des différents secteurs de l'économie marocaine. Cette nouvelle charte permettra ainsi de renforcer la dynamique d'investissement au niveau des régions et de renforcer l'attractivité des territoires.

C'est dans cette perspective que le CRI Fès-Meknès a confirmé en 2022 son rôle central dans la promotion de l'investissement et la création d'emplois, en tant que facilitateur de l'acte d'investir auprès des investisseurs et des TPME, dans le cadre d'une démarche participative et intégrée avec l'ensemble des acteurs concernés par l'investissement au niveau de la Région.

L'année 2022 a ainsi été marquée par une amélioration notable des principaux indicateurs liés à l'investissement régional, portée par la digitalisation et la simplification des procédures administratives, le renforcement des dispositifs d'accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets, ainsi que le renforcement de l'attractivité territoriale via la programmation et le lancement de nouvelles plateformes d'accueil compétitives.

Au titre de l'année écoulée, 60 réunions de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI) ont été tenues, avec un délai moyen d'instruction de 8,72 jours (contre 130 jours en 2019 au niveau national). 396 dossiers ont été statuéés au sein de la CRUI, dont 70% ont reçu un avis favorable, représentant un investissement de 7,5 MMDH (+36% vs 2021) et la création de 17.200 emplois (+32.4% vs 2021).

Nos priorités à horizon 2025 sont axées autour de 5 piliers stratégiques qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la vision Royale relative à l'investissement, à savoir : la promotion de l'investissement productif et l'orientation des investissements vers les filières porteuses de la Région, la promotion et le développement des investissements privés, incluant ceux des MRE, le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'encadrement des jeunes porteurs de projets, la facilitation de l'acte d'investir et la professionnalisation de la médiation et de la conciliation pour le règlement à l'amiable des litiges.

Le dossier spécial de cette édition a été consacré à la valorisation des Plantes Médicinales et Aromatiques (PMA), et les opportunités offertes au niveau de la Région, avec un zoom sur la transformation du cannabis pour usage industriel, cosmétique et médicinal.

Nous vous ferons découvrir également à travers ce numéro la Province de Taounate, ses facteurs d'attractivité et ses nombreuses opportunités d'investissement, notamment dans les secteurs du tourisme écologique, de l'agriculture et des PMA.

Bonne lecture !



Promotion de l'investissement : Une priorité Royale

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, a présidé, vendredi 14 octobre 2022, l'ouverture de la 1^{ère} session de la 2^{ème} année législative de la 11^{ème} législature, et a adressé à cette occasion un discours au Parlement devant les membres des deux Chambres.

Le Souverain a mis l'accent sur deux sujets importants. Le premier concerne la problématique de l'eau et les défis urgents et futurs qui s'y rattachent, alors que le second porte sur la nécessité d'opérer un bond qualitatif en matière de promotion de l'investissement.

Le Souverain a appelé à un traitement diligent de la problématique de l'eau, dans toutes ses dimensions, et notamment à une rupture avec toutes les formes de gaspillage

ou d'exploitation anarchique et irresponsable de cette ressource vitale, soulignant que le problème de l'eau ne doit pas servir de prétexte à la surenchère politique, ni d'argument pour alimenter des tensions sociales. "Il Nous incombe, à Nous tous, en tant que Marocains, de redoubler d'efforts pour faire un usage responsable et rationnel de l'eau...cela passe par un changement véritable de comportement dans notre apport à l'eau. Et en la matière, les administrations et les services publics se doivent de donner l'exemple".

Abordant le 2^{ème} volet, Sa Majesté le Roi, Que Dieu Le glorifie, a mis l'accent sur l'importance de l'investissement, soulignant que "chacun doit rester mobilisé et afficher une attitude responsable à l'effet de promouvoir ce secteur vital pour l'essor de notre pays.

(...) Aujourd'hui, Nous misons sur l'investissement productif en tant que levier essentiel pour la relance de l'économie nationale et l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs", ajoutant que "Notre souhait est que la nouvelle Charte de l'investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers".

Pour atteindre les objectifs souhaités, le Souverain a exhorté le Gouvernement, en partenariat avec les secteurs privé et bancaire, à traduire leurs engagements respectifs dans un "Pacte National pour l'Investissement", notant que ce dispositif vise à mobiliser 550 MMDH d'investissements et à créer 500.000 emplois, au cours de la période 2022-2026.

Climat des affaires : une nouvelle feuille de route à horizon 2026

Présidée par M. le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, une conférence nationale sur le climat des affaires a été tenue à Rabat le 15 mars 2023 sous le thème : « Une nouvelle génération de réformes ».

Cette conférence a pour objectif de mobiliser tous les acteurs publics et privés concernés, autour de la feuille de route stratégique pour l'amélioration de l'environnement des affaires à l'horizon 2026.

M. le Ministre chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques, a présenté les grandes lignes de cette feuille de route qui repose sur 4 piliers majeurs et 10 chantiers prioritaires.

Le 1^{er} pilier vise à améliorer les conditions structurelles de l'acte d'investir et d'entreprendre, à travers le renforcement du cadre relatif au droit des affaires, l'optimisation, la digitalisation et la déconcentration des procédures administratives et le renforcement de la coordination et de la veille en matière d'environnement des affaires. Le 2^{ème} vise le renforcement de la compétitivité nationale et



une meilleure relance économique, à travers la mobilisation des financements pour l'amélioration de l'accès aux énergies renouvelables et la décarbonation industrielle, la facilitation de l'accès au foncier et celui de la compétitivité logistique. Le 3^{ème} concerne le développement d'un environnement propice à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Celui-ci passera notamment par le développement de dispositifs de soutien aux TPME et start-up, la promotion de l'innovation, des activités de R&D et de la culture entrepreneuriale, et enfin le renforcement de l'offre de formation et la performance du capital humain. Le 4^{ème} qui est transversal, a trait au renforcement de l'éthique, de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

La rencontre a été également marquée par la tenue de 3 panels, dont un dédié au foncier mobilisable au service de l'investissement productif, qui a connu la participation de M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce, du Président du Groupe CGEM à la Chambre des Conseillers et du DG de l'ANCFCC. Le 2^{ème} panel a été consacré à l'environnement des affaires, et a connu l'intervention de M. le Ministre de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, du Trésorier Général du Royaume, du DG de la CDG ainsi que la Présidente de la CGEM Rabat-Salé-Kénitra. Le 3^{ème} panel quant à lui, a traité de la simplification des procédures, et a connu la participation de Mme la Ministre Chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, du DG du CRI Fès-Meknès et du Président de la commission e-Gouvernement de la CGEM.

[Cliquez Ici](#) ou Scannez le QR Code pour visionner cette conférence



Adoption du décret d'opérationnalisation de la Charte d'investissement

Le décret d'opérationnalisation de la charte d'investissement n° 2.23.1 a été adopté en Conseil du Gouvernement, le 26 janvier 2023.

Par le biais de ce projet, le Gouvernement vise à activer le soutien principal à l'investissement et le soutien spécial appliqué aux projets d'investissement à caractère stratégique.

Le dispositif de soutien principal comprend trois catégories : la prime commune, la prime territoriale et la prime sectorielle, qui peuvent être cumulées dans la limite de 30% du montant de l'investissement éligible au soutien et 30 MDH comme plafond maximum pour les investissements dans le secteur de la production d'énergies renouvelables.



Sont éligibles les projets dont le montant total est supérieur ou égal à 50 MDH, et dont le nombre d'emplois permanents à créer est supérieur à 50, ou les projets d'investissement créant au moins 150 emplois permanents.

Par ailleurs, les primes communes sont déterminées en fonction des critères relatifs au nombre d'emplois permanents, à l'approche genre, aux métiers d'avenir ou aux activités de mise à niveau, au développement durable et à l'intégration locale.

Quant aux primes territoriales, elles visent à renforcer l'attractivité des investissements dans les Régions et à réduire les disparités territoriales. Elles ont été classées en trois catégories, bénéficiant de 10% (36 Provinces) et de 15% (24 Provinces) de subventions selon des critères objectifs.

Concernant les primes sectorielles, elles s'élèvent à 5% du montant des investissements pouvant bénéficier de subventions, pour tous les projets dans les secteurs prioritaires tels que l'industrie, le tourisme, le digital, les énergies renouvelables, la valorisation des déchets, la logistique et la migration des services. Le dispositif de soutien des projets d'investissement à caractère stratégique, permet de négocier des privilèges spécifiques dans un cadre contractuel. Celui-ci comprend les projets dont le montant total est supérieur ou égal à 2 MMDH et répondant à des critères spécifiques.

Tenue de la Commission des Investissements n°87

M. le Chef du Gouvernement a présidé le 27 janvier 2023, la réunion de la 87^{ème} Commission des investissements au cours de laquelle ont été examinés 26 projets, dont 12 projets de conventions et 14 avenants, d'une valeur totale de 28,5 MMDH, permettant la création de plus de 3.735 emplois directs et 23.182 emplois indirects.

Le Chef du Gouvernement a rappelé l'importance de la réforme de la politique de l'Etat en matière de promotion de l'investissement et la nécessité de l'adapter aux profondes mutations que connaît



le Maroc à tous les niveaux, en application des Hautes Orientations Royales érigeant l'investissement en moteur du développement socio-économique.

Ces chantiers structurants contribueront à promouvoir l'attractivité et la compétitivité du Royaume et à renforcer le climat

de confiance qui fait du Maroc une destination d'investissement attractive.

Le secteur de l'enseignement supérieur arrive en tête des projets d'investissement approuvés, suivi du secteur industriel puis du tourisme. En termes d'opportunités d'emploi créées, le secteur de l'enseignement supérieur

est le principal pourvoyeur avec un total de 1.560 emplois directs projetés, suivi du secteur du commerce et de l'immobilier, puis du secteur du tourisme. Les projets à capitaux nationaux représentent 96% des investissements projetés, avec près de 27,5 MMDH.

Investissements : Hausse des IDE



Le flux net des Investissements Directs Etrangers (IDE) a atteint 20,97 MMDH en 2022, en hausse de 8,3% par rapport à 2021, selon l'Office des Changes.

Les recettes des IDE ont enregistré une hausse de 20,5% à plus de 38,44 MMDH à fin 2022, alors que les dépenses ont augmenté de 39,2%.

Au terme de l'année 2022, les Investissements Directs Marocains à l'Étranger se sont situés à près de 19,4 MMDH, affichant une hausse de 6,8% par rapport à 2021, alors que les cessions de ces investissements se sont établies à plus de 13,17 MMDH, en baisse de 3,2%.

Croissance : 3,4% au 1^{er} trimestre 2023



La croissance économique au Maroc devrait atteindre 3,4% au 1^{er} trimestre 2023 (soit +0,3% vs 1^{er} trimestre 2022). Celle-ci serait soutenue, principalement, par une reprise de +6,7% de la Valeur Ajoutée Agricole, tenant compte de l'amélioration des activités hors agriculture de 3%, selon le HCP. Le pouvoir d'achat des ménages, notamment en milieu rural, serait particulièrement soutenu, permettant une hausse de leurs dépenses de consommation de 4,5% au premier trimestre 2023, en variation annuelle (vs +1,1% au cours de la même période 2022). Globalement, la contribution de la demande intérieure à la croissance économique devrait augmenter, atteignant +3,2 points au 1^{er} trimestre 2023 (vs 0,8 en 2022).

MRE : Mobilisation des acteurs pour décliner les Directives Royales



En application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Que Dieu L'assiste, M. le Chef du Gouvernement a présidé, le 30 août 2022 à Rabat, les travaux de la 9^{ème} réunion de la commission ministérielle pour les affaires des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) et de la migration.

La réunion s'est conclue sur la nécessité de continuer à œuvrer pour l'intégration des MRE aux instances de gouvernance et aux institutions consultatives, de procéder dans les meilleurs délais à la modernisation et la mise à niveau du cadre institutionnel relatif aux Marocains du Monde (MDM).

M. le Chef du Gouvernement a également appelé les acteurs à veiller sur la complémentarité de leurs programmes d'actions visant les MDM et leur convergence avec les interventions de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger.

Transition verte du Maroc : Les recommandations de BAM



Le Maroc est fortement exposé aux risques économiques et sociaux du réchauffement climatique. Selon le rapport annuel de 2021, publié par Bank Al Maghrib (BAM), le pays a enregistré entre 1970 et 2020, une hausse des températures de 0,21 °C en moyenne et une baisse des précipitations de 4,2% par décennie. Face à cette situation, un changement de paradigme dans l'élaboration des politiques publiques s'impose. Pour BAM, une approche holistique demeure nécessaire pour renforcer la prise en compte des exigences climatiques dans toute action publique ou privée.

La Banque Centrale recommande vivement la mise en place d'un dispositif de suivi de mise en œuvre des stratégies nationales d'efficacité énergétique. Il s'agit de décliner des objectifs sous forme d'indicateurs quantitatifs précis, permettant d'évaluer les progrès et d'apporter les ajustements nécessaires aux politiques et aux choix opérés.

Innovation industrielle : Nouvelles offres d'accompagnement des TPME



Une convention de partenariat pour l'accompagnement des TPME dans leurs projets de Recherche et développement et d'innovation industrielle a été signée, le 31 Aout 2022 à Rabat, par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Ryad Mezzour, le Directeur Général de Maroc PME, M. Brahim Arjdal, et le Président de la Moroccan Foundation for Advanced Science,

Innovation and Research (MASCIR), M. Hicham El Habti. Cet accord aura pour objectif de renforcer la compétitivité des TPME à travers le déploiement d'une offre de services pour la conception et le développement de produits à forte valeur ajoutée industrielle, et ce, dans le cadre du programme d'appui aux entreprises conçu par Maroc PME.

M. le Ministre a précisé, à cette occasion, qu'« à travers cet accord, nous serons en mesure d'accompagner les projets d'innovation industrielle et de R&D pour le développement des produits portés par les TPME marocaines [...] les entreprises éligibles à ce programme pourront ainsi bénéficier d'un soutien à l'investissement et avoir un appui du Ministère dans leur industrialisation ».

Au terme de cette convention, Maroc PME et MASCIR mettront en œuvre ces programmes à travers une offre d'assistance technique et un appui financier plafonné à 500.000 DH par entreprise. Cette démarche permettra à terme aux entreprises éligibles à ce programme de consolider leur compétitivité et de soutenir leur croissance.

Rencontre au sujet de l'investissement et du développement territorial



La Wilaya de la Région et le CRI Fès-Meknès ont organisé le mardi 21 février 2023 une rencontre dédiée à l'investissement et au développement territorial de la Région.

Cet événement a été marqué par la présence, notamment, du Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'évaluation des Politiques publiques, du Wali de la Région, Gouverneur de la préfecture de Fès, du Président du Conseil Régional, des Gouverneurs des Préfectures et Provinces de la Région, du Directeur Général de l'AMDIE, du Directeur Général du CRI Fès-Meknès, des Présidents des Universités, des Chambres professionnelles et de la CGEM Fès-Meknès, des services déconcentrés, du tissu associatif, ainsi que des représentants et des chefs d'entreprises du secteur privé.

Cette rencontre d'échange a eu pour objectif essentiel de présenter les dispositifs mis en place par le Gouvernement afin de renforcer la dynamique économique du Royaume, sur le volet de l'investissement privé et du climat des affaires, et ce conformément aux Très Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste.

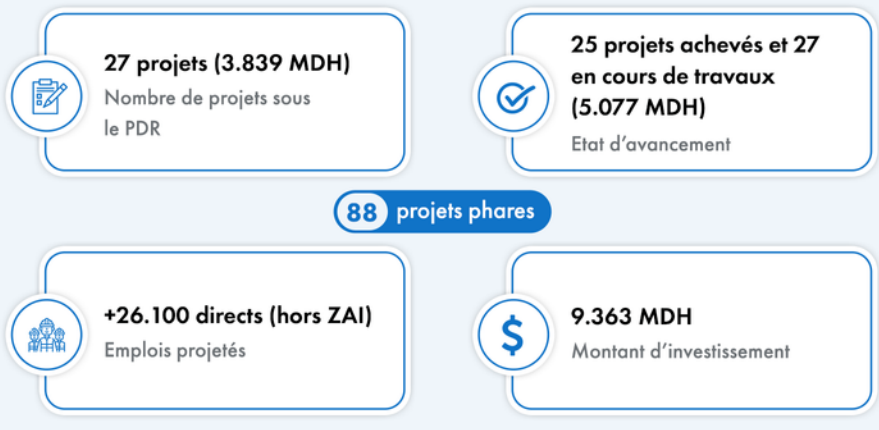
C'est dans ce cadre que M. le Ministre a présenté les principaux dispositifs de la nouvelle charte d'investissement et ses apports en termes de dynamisation et de promotion de l'investissement privé, la création d'emplois, la réduction des disparités territoriales en termes de répartition d'efforts d'investissement ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

Cette rencontre a aussi permis de présenter l'état d'avancement d'une sélection de projets de développement structurants au niveau de la Région s'inscrivant dans le cadre de stratégies et programmes complémentaires

(à l'instar du Plan de Développement Régional ou du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales), qui matérialisent l'effort d'investissement public contractualisé au service de l'investissement privé.

Sur la sélection des 88 projets structurants présentés par le Directeur Général du CRI Fès-Meknès représentant 9,4 MMDH et plus de 26.000 emplois directs, 60% sont réalisés ou en cours de travaux, ce qui témoigne de la forte dynamique constatée au niveau de la Région.

État d'avancement des projets phares de développement de la région de Fès-Meknès



Les Régionales de l'investissement de la BCP : Cap sur le textile et le cuir



De G à D : M. Lemcharki, Président du Directoire de la BP Fès-Meknès, M. Mounir, PDG du groupe BCP, M. Zniber, Wali de la Région Fès-Meknès, M. Errafik, Vice-Président du Conseil Régional, M. Tajmouati, Président de la CGEM Fès-Meknès, M. Sebtî, DG de la Banque commerciale de la BCP

La Banque Populaire a organisé, le 26 octobre à Fès, la 10^{ème} étape des « Régionales de l'investissement », une série de rendez-vous régionaux inédits à travers le Royaume, au service de la relance de l'économie. Intervenant à cette occasion, M. le Wali de la Région Fès-Meknès, a souligné que l'étape de cette région vient à point nommé puisqu'elle s'inscrit parfaitement dans le cadre du discours de

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, prononcé à l'occasion de la rentrée parlementaire, et qui a placé l'investissement et la relance économique au cœur des priorités nationales. Cette relance s'appuie notamment sur l'investissement productif, la nouvelle charte de l'investissement, le renforcement du rôle des CRI, la simplification et la digitalisation des procédures, la mise en œuvre des mécanismes d'arbitrage et le renforcement du secteur privé.

Durant cette étape, trois panels ont été tenus. Le 1^{er} panel a été consacré à l'industrie du textile et du cuir, qui sont les deux premiers secteurs manufacturiers au Maroc. Au niveau de la Région, ces filières contribuent à hauteur de 45% dans le CA à l'export du secteur industriel. Le 2^{ème} panel a été consacré aux leviers de développement des investissements et des exportations dans la Région. Misant sur un potentiel supplémentaire d'exportation de 16,8 MMDH pour le textile et de 2,5 MMDH pour le cuir, à travers notamment le Parc Industriel de Ain Cheggag, doté d'un district cuir de 50 ha et d'une STEP, la Région peut grandement aider à libérer le plein potentiel de cette industrie. Le 3^{ème} panel a traité, quant à lui, des dispositifs d'accompagnement financiers et non financiers sur le plan national pour encourager l'investissement privé.



Cliquez ICI ou
Scannez le QR Code
pour visionner cette rencontre



PDR 2022-2027 : Lancement d'une plateforme digitale dédiée



Le Conseil de la région de Fès-Meknès a procédé, le 22 décembre 2022, au lancement d'une plateforme digitale dédiée au Programme de Développement Régional (PDR) pour la période de 2022-2027.

Cette plateforme, accessible depuis l'adresse pdr.region-fes-meknes.ma, a pour ambition d'impliquer les

citoyens dans l'élaboration dudit Programme.

Cette démarche vise à consolider l'approche participative et consultative à travers l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux durant les trois phases d'élaboration du PDR, à savoir le diagnostic territorial, la vision stratégique et la conception du Programme.

Dans le cadre de la première phase, le Conseil de la Région estime que les citoyens sont les mieux placés pour définir et cerner les contraintes auxquelles ils font face au quotidien, ainsi que les opportunités de développement inhérentes.

De même, dans le cadre de la genèse de la vision stratégique, seuls les habitants de la région de Fès-Meknès sont à même de décrire leurs aspirations et prévisions, ainsi que leur vision quant au développement territorial de la Région à l'horizon 2027.

Enfin, la contribution des citoyens consistera également dans les propositions de projets au service de l'intérêt général, qui peuvent être intégrés au niveau du Programme qui est en cours d'élaboration.

ZAI de Fès-Meknès : Le projet de décret approuvé



Le Conseil de Gouvernement, réuni le 8 septembre 2022, a approuvé le projet de décret n° 2.22.567 portant sur la création de la Zone d'Accélération Industrielle (ZAI) de Fès-Meknès. Ce projet, présenté par M. Ryad Mazour, Ministre de l'Industrie et du Commerce, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre régionale du Plan d'Accélération Industrielle (PAI) afin de créer une nouvelle dynamique visant à développer l'investissement et à créer de nouvelles opportunités d'emploi dans la Région.

La ZAI, construite sur une superficie totale de 379 ha (dont 42 ha pour la première tranche), sera notamment dédiée aux entreprises opérant dans le secteur des industries agro-alimentaire, textile et cuir, industries chimiques et semi-chimiques, automobiles, équipements aéronautiques, fournitures d'énergies renouvelables, industrie des matériaux de construction, mines, mécanique, électricité, électronique et industries plastiques.

Ce projet nécessitera un coût de 500 MDH, et s'accompagnera de la création de

plus de 51.000 emplois directs et indirects.

Pour rappel, la Région s'est activée à créer de nouvelles zones industrielles pour répondre à un besoin toujours croissant en foncier. Il s'agit notamment du PIAC (81 ha), qui permettra de mettre à disposition des industriels une nouvelle offre foncière industrielle aux meilleurs standards, incluant un district Cuir (50 ha) et une zone généraliste (31 ha), mais également la Zone Industrielle de Ain Bida (80 ha) qui mobilisera un investissement de 200 MDH. Celle-ci comprendra une zone généraliste, une zone de commerce de gros, une Zone d'Activités Economiques, une zone destinée à délocaliser les huileries dans le cadre du programme de dépollution d'Oued de Sebou et une zone pour les dépôts de stockage de gaz.

Ces projets permettront le renforcement de la compétitivité de la Région à travers une nouvelle offre de foncier industriel, pour répondre au mieux aux besoins des investisseurs.

Automobile : Le groupe LEAR inaugure sa nouvelle usine à Meknès



Le groupe américain Lear, spécialisé dans la fabrication des sièges automobiles et des systèmes électriques et électroniques, a inauguré le 25 octobre 2022, sa nouvelle usine à Meknès, en présence notamment de M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Ryad Mezzour et de M. le Gouverneur de la préfecture de Meknès, M. Abdelghani Sebbar.

Avec un investissement de 200 MDH, le nouveau site de Meknès a été réalisé sur une superficie de 54.000 m² (dont 18.200 m² dédiée à la production) et a permis la création de plus de 2.000 emplois directs. Cette usine, la 16^{ème} unité du groupe Lear au Maroc, produira du câblage pour voitures électriques.

Lors de cette inauguration, M. Mezzour a déclaré : « Notre industrie continue d'attirer et de fidéliser les leaders mondiaux du secteur automobile. Cette dynamique se consolide aujourd'hui avec l'inauguration de la nouvelle usine du groupe Lear qui renouvelle une fois de plus sa confiance en la plateforme industrielle marocaine et vient répondre à la forte demande de l'écosystème automobile national dont les performances ne sont plus à démontrer ».

Présent au Maroc depuis 2003, le groupe emploie plus de 18.000 collaborateurs répartis sur ses différents sites. Il dispose notamment d'un centre d'ingénierie à Rabat opérant dans les activités de sièges et d'électronique et employant plus de 250 ingénieurs.

Forum Mondial de l'Alliance des Civilisations de l'ONU : Organisation de la 9^{ème} édition à Fès



Organisé les 22 et 23 novembre 2022 à Fès, le 9^{ème} Forum Mondial de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies a connu la présence de plus de 1.500 participants, dont 42 ministres, 9 chefs d'organisations régionales et internationales, ainsi que 12 anciens Chefs d'État ou de Gouvernement. Évoquant le caractère africain du Forum de Fès, M. Nasser Bourita, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, a affirmé que le Souverain veille à ce que l'Afrique soit toujours présente dans l'agenda international.

Dans ce cadre, M. le Ministre a mis l'accent sur l'importance de tenir des rencontres dans le but de développer des mécanismes et des plans d'actions relatifs à l'Afrique. M. Bourita a tenu, lors du 1^{er} jour du Forum, une série d'entretiens avec ses homologues en marge du Forum de l'ONU. Il s'agit, notamment, du Ministre espagnol des Affaires Étrangères, M. José Manuel Albares, du Ministre Turc des Affaires Étrangères, M. Mevlut Cavusoglu et du Ministre des Affaires Étrangères et Européennes, de l'immigration et de l'asile du Luxembourg, M. Jean Asselborn.

A l'issue de la réunion ministérielle de haut niveau du Groupe « Des Amis de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies », les participants ont procédé à l'adoption de la Déclaration de Fès, dans laquelle les participants ont reconnu l'importante contribution aux débats des jeunes, en particulier des jeunes africains. De même, la Déclaration met la lumière sur la tenue du 9^{ème} Forum Mondial de l'UNAOC, pour la première fois sur le continent africain, et en particulier au cœur de la ville historique de Fès, "terre de caractère ancestral et de spiritualisme profondément enraciné", et rend hommage au pays hôte, sous la conduite clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu Le glorifie "fervent défenseur des valeurs de paix et de coexistence aux niveaux national et mondial, pour Son engagement total et Son dévouement à faire du Forum de Fès un espace fructueux pour promouvoir l'interaction humaine et favoriser le dialogue et la paix".

5^{ème} édition du Forum International du Tourisme à Meknès : Comment optimiser la promotion du tourisme à Meknès ?



Tenus sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, du 10 au 12 novembre 2022, les travaux du 5^{ème} Forum International du Tourisme à Meknès (FITAM) ont réuni des experts, des chercheurs et des professionnels du secteur du tourisme afin

de débattre des moyens à mettre en oeuvre pour optimiser la promotion de la destination Meknès sur le plan national et international. Cette édition a réservé le débat dans un premier temps aux richesses spirituelles et culturelles de la ville en tant qu'atouts

fondamentaux de son offre, mais également aux moyens de repositionner cette destination sur les différents marchés.

Le débat a ensuite porté sur le patrimoine hébraïque de Meknès en tant que vecteur du développement du tourisme maroco-israélien.

Comme bon nombre de villes du Royaume, Meknès a accueilli une importante communauté juive. La cité impériale est riche de ce patrimoine millénaire, qui est aujourd'hui devenu une composante essentielle du tourisme culturel et religieux.

Tenue du 8^{ème} Conseil d'administration



Le CRI Fès-Meknès a tenu, le 11 novembre 2022, son 8^{ème} Conseil d'administration qui a été présidé par M. le Wali de la Région et consacré essentiellement à la présentation du budget prévisionnel du CRI et de son plan d'actions stratégiques 2023-2025.

Le Directeur Général du CRI, à travers sa présentation, a confirmé l'engagement du CRI Fès-Meknès dans la dynamique de relance de l'économie régionale, en tant

que facilitateur de l'acte d'investir auprès des investisseurs et des TPME, dans le cadre d'une démarche participative et intégrée avec l'ensemble des départements concernés par l'investissement au niveau de la Région.

Le plan d'actions stratégique 2023-2025 du Centre, présenté par M. Yassine Tazi, s'articule autour de cinq piliers qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la vision Royale relative à l'investissement,

à savoir : la promotion de l'investissement productif et l'orientation des investissements vers les filières porteuses de la Région, la promotion et le développement des investissements privés, incluant ceux des MRE, le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'encadrement des jeunes porteurs de projets, la facilitation de l'acte d'investir et la professionnalisation de la médiation et de la conciliation pour le règlement à l'amiable des litiges.

Après échanges et discussions, les membres du Conseil d'administration ont approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des résolutions présentées, et ont félicité le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès pour la qualité de son plan d'actions qui vise à assurer la relance de l'investissement à l'échelle de la Région, portée par les Hautes Orientations Royales.

Lancement de Ofok Al Moukawil pour promouvoir INTELAKA



Dans le but d'étoffer son offre d'accompagnement aux TPME et aux porteurs de projets, le CRI Fès-Meknès, en partenariat avec la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'entreprise (SNGFE), a conçu un programme d'accompagnement complétant les dispositifs existants, à l'instar du programme Afwaj (www.afwaj.ma) ou encore le programme Sayidati Al Moukawila (www.khatwa.ma/sayidati-al-moukawila).

Cette nouvelle offre comprend notamment, la vulgarisation et la sensibilisation autour du Programme Intégré d'Accompagnement et de Financement des Entreprises (PIAFE) en faveur de Porteurs de projets, notamment lors des premières phases où l'orientation et le conseil sont fortement sollicités par ces derniers afin de faciliter l'accès au financement INTELAKA.

Ce programme comprend également des sessions de formation autour de la préparation de plan d'affaires, les bases de l'entrepreneuriat, l'assistance pour les démarches administratives (dont le montage du dossier de financement), le suivi durant le lancement du projet et le suivi post-crédation.

Une large campagne de communication 360° a été lancée pour découvrir ce

nouveau programme : Presse écrite et digitale, Radio, affichage urbain, communication sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une plateforme digitale dédiée (www.ofok.ma).

Pour rappel, le PIAFE est un programme national qui a été initié suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, qui s'articule autour de trois principaux axes, à savoir le financement de l'entrepreneuriat, la coordination des actions d'appui et d'accompagnement de l'entrepreneuriat au niveau des régions et l'inclusion financière des populations rurales.



Cliquez ICI ou scannez le QR code pour vous inscrire au programme



Organisation de la 2^{ème} édition de la Semaine du Digital



Le Centre Régional d'Investissement a organisé, du 19 au 23 décembre 2022, la deuxième édition de la semaine du digital, en partenariat avec le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, la Chambre d'Artisanat de la Région de Fès-Meknès, l'Université Euromed de Fès,

l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), l'Agence de Développement du Digital (ADD), la Fédération Marocaine Des Technologies de l'Information et de l'Offshoring (APEBI), ALTEN, Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, La Startup Station, Glovo Maroc et la société Hack & Pitch.

Cette semaine, qui a été placée sous le thème : « Comment redynamiser le secteur de l'artisanat au niveau de la région de Fès-Meknès à travers le digital ? », a été animée autour d'un programme riche en séances de sensibilisation, de formations, de conférences, ainsi que le premier hackathon destiné au secteur de l'artisanat au niveau régional. Cet événement a connu un véritable succès avec la participation de plus de 240 entrepreneurs et artisans de la Région.

Pour rappel, la semaine du digital constitue un rendez-vous annuel d'information, de sensibilisation et d'échange visant à promouvoir le rôle clé du digital dans le développement de plusieurs secteurs d'activité et l'accompagnement de la dynamique économique nationale et régionale.

Organisation du 1^{er} Hackathon dédié à l'artisanat



Dans le cadre de la Semaine du Digital, le CRI Fès-Meknès, en partenariat avec du Ministère du Tourisme de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, de la Chambre régionale de l'Artisanat, de l'UEMF, de l'OMPIC, d'Alten, d'Attijariwafa Bank, de Bank Of Africa, de La Startup Station et de Hack&pitch, a organisé un Hackathon, du 20 au 22 décembre 2022.

Cet événement inédit sur le plan national, a associé le Digital aux problématiques du secteur de l'artisanat, et a connu une importante mobilisation d'artisans, de développeurs, de marqueteurs et d'étudiants, ce qui a permis de générer des idées innovantes, pour relever les challenges inhérents au secteur.

Trois projets ont été primés lors de cette 1^{ère} édition, avec à la clé une offre d'incubation au sein de LaStartupStation, afin de leur permettre de passer de la phase d'idéation ou de prototypage à une phase plus avancée. Il s'agit de « MAALAM NI », « DATA CRAFT », ainsi que le projet « NIYA », arrivé en tête du concours.

Journée de sensibilisation à la Cyber sécurité



Le CRI Fès-Meknès a coorganisé le 17 janvier 2023, en partenariat avec Maroc Télécom, une journée de sensibilisation autour de la thématique de la souveraineté numérique au Maroc.

Cette rencontre a été l'occasion pour le CRI de rappeler ses missions, de présenter son offre de services, ainsi que les différents chantiers de digitalisation qui s'inscrivent dans la stratégie digitale nationale.

Pour sa part, Maroc Télécom a mis en avant son offre de services au profit des clients professionnels pour héberger leurs SI au niveau de leurs Data Centers sur le territoire national, pour garantir la souveraineté de leurs données.

Le Maroc a pris conscience de l'importance de protéger les SI ainsi que les données des entreprises et des personnes, et a pris donc dans ce sens des mesures pour renforcer la cybersécurité nationale, en élaborant notamment la loi 05-20 visant à protéger les SI des organisations.

Participation au Salon de l'Automotive Meetings **Tangier - Med**



Le CRI Fès-Meknès a participé au Salon de l'Automotive Meetings Tangier-Med, organisé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, par l'Association Marocaine pour l'Industrie et la Construction de l'Automobile (AMICA), du 26 au 28 octobre 2022 à Tanger, sous le thème : « Quelle stratégie pour la relance du secteur de l'industrie automobile ? ».

M. Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a tenu à souligner à cette occasion le rôle important que joue la Charte d'investissement dans la promotion de l'attractivité de la plateforme industrielle et le développement des secteurs stratégiques, notamment l'industrie automobile.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur plusieurs sujets qui font l'actualité de

l'industrie automobile marocaine, en l'occurrence les répercussions de Covid-19, la reconfiguration des chaînes de valeur mondiale, les changements de Supply Chain, les difficultés d'approvisionnement et l'impact du coût de l'énergie.



[Cliquez ICI](#) ou Scannez le QR Code pour visionner ce salon



Participation à la 2^{ème} édition du **Forum International des Énergies de l'Industrie**

Le CRI Fès-Meknès a participé, le 04 juillet 2022, à la 2^{ème} édition du Forum International des Énergies de l'Industrie, organisé par Industrie du Maroc, et ce sous l'égide du Ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable.

Ce forum international, qui a été placé sur le thème : « Décarbonation, levier de compétitivité industrielle l'Hydrogène, Eolien, Solaire », est intervenu dans une conjoncture économique où les énergies renouvelables sont appelées à jouer un rôle prépondérant sur le marché des énergies : imminence de la taxe carbone, crise mondiale des énergies fossiles et ses répercussions sur l'ensemble des filières connexes (logistique, matières premières...).



Pour relever ce défi, le Maroc a misé sur le pari de la souveraineté énergétique, en affichant l'ambition de se positionner comme leader continental sur les opportunités d'investissement dans les filières dites « vertes », et de réduire sa facture énergétique (qui a dépassé les 100 MMDH en 2022).

Intervenant à cette occasion, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Ryad Mezzour a indiqué que face à

cette conjoncture, l'industrie marocaine se trouve face à 3 défis majeurs.

Parmi ces défis, celui des énergies vertes, pour lesquelles « le Maroc est positionné dans la région comme l'unique opportunité d'investissement ». Aussi, convient-il de concrétiser cet avantage et multiplier « d'ici les cinq

prochaines années, sa capacité de production ». Dans ce sens, il a rassuré sur l'engagement de l'Etat, informant que les textes réglementaires relatifs à la moyenne tension permettront aux acteurs de recevoir de l'énergie verte compétitive.



[Cliquez ICI](#) ou Scannez le QR Code pour visionner ce forum



Signature d'une Convention pour le développement d'une Z.I à Ain Bida



De G à D : M. El Harde, Président de la Commune Ain Bida, M. Laraoui Houssaini, Vice-Président de la CCIS Fès-Meknès, M. Tazi, Directeur Général du CRI, M. Zniber, Wali de la Région, M. Mezzour, Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. El Ansari, Président du Conseil Régional, M. Ziani, Directeur de l'AREP, M. Tajmouati, Président de la CGEM Fès-Meknès

Le 12 août 2022 a été marqué par la signature d'une convention cadre de partenariat entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Industrie et de Commerce, la Wilaya de la Région Fès-Meknès, le Conseil Régional Fès-Meknès, le CRI Fès-Meknès, la

Commune Ain Bida, la CGEM Fès-Meknès, la CCIS Fès-Meknès et l'AREP Fès-Meknès, relative à l'aménagement et la valorisation de la zone industrielle de AIN BIDA, Préfecture de Fès.

S'étendant sur une superficie brute de 80 ha, cette zone mobilisera un

investissement global de 200 MDH, financé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Conseil Régional.

Le site comprendra une zone industrielle généraliste (30 ha), une zone de commerce de gros (10 ha), une zone d'activités économiques (10 ha), une zone destinée à la délocalisation des huileries dans le cadre du programme de dépollution d'Oued Sebou (20 ha) et une zone pour le transfert des dépôts de stockage de gaz (10 ha).

Les parcelles de la Zone seront mobilisées de manière préférentielle en mode locatif, estimé à 5 DH/m², mettant à disposition des industriels ainsi une nouvelle offre compétitive en foncier industriel.

Participation au Forum Africain des Zones Industrielles



Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès a participé, le 07 décembre 2022, au Forum Africain des Zones Industrielles (FAZI), organisé par Industrie du Maroc Magazine, sous l'égide du Ministère de l'Industrie et du Commerce, en partenariat avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE) et Maroc Force Emploi.

Cette 2^{ème} édition, placée sous le thème : « Les Z.I durables, quelles offres pour une industrie compétitive ? » avait pour objectif de débattre autour de la durabilité et de la décarbonation des zones industrielles, de l'offre foncière dédiée aux infrastructures du secteur industriel, de l'immobilier professionnel et du partage des expériences réussies en matière de développement des zones industrielles à l'échelle nationale et internationale.

Organisation d'une journée de promotion de l'Agropolis



A l'occasion de l'inauguration de son nouveau bâtiment d'accueil à l'Agropolis de Meknès, avec sa nouvelle offre « Services Plus » dédiée aux activités de commerces et services, MEDZ a organisé, le 9 décembre 2022, une journée d'information au sein de ce Parc.

Cette rencontre avait comme objectifs de présenter l'offre de valeur du Parc en termes d'infrastructures d'accueil ainsi que l'assistance proposée aux porteurs de projets par les différents services au sein du Parc, avant de mettre en avant les opportunités d'investissement offertes au sein de l'Agropolis.

Le CRI a eu le plaisir de coanimer cette manifestation afin de présenter les atouts de la Région et l'offre incitative régionale, ainsi que son offre de services en termes d'accompagnement des porteurs de projets.

TAOUNATE À L'HONNEUR

Créée en 1977, la province de Taounate est étendue sur faisant partie du pays Jbala, elle a des frontières à l'est, d'Ouezzane au nord-ouest, de Sidi Kacem à l'ouest, et la préfecture de Fès au sud. Taounate est une province à dominante rurale avec un Sur le plan administratif, la Province est composée **44 rurales**). Elle se classe à la **3^{ème} position** en région de Fès-Meknès (après les préfectures de habitants. Le climat y est méditerranéen, avec un du nord (**1.800 mm/an**) vers le sud (**500 mm/an**).



une superficie de **5.616 km²**. Située dans le sud du Rif, et avec la province de Chefchaouen au nord, de Taza à l'ouest, et la préfecture de Fès au sud. Taounate habitat dispersé à travers plus de **1.600 villages**. de **4 cercles**, **4 Pachaliks**, **49 communes** (dont termes de nombre d'habitants au niveau de la Fès et de Meknès) avec une population de **668.232** hiver froid et humide, et une pluviométrie déclinant

L'économie provinciale repose essentiellement sur les richesses naturelles, principalement l'agriculture et l'élevage qui emploient la majorité de population rurale. Les petites entreprises constituent également un élément moteur de l'économie, représentant **99,6 %** des unités économiques dans la Province et employant **2.988** personnes, soit **95,5 %** de l'effectif permanent, alors que le secteur de l'artisanat emploie plus de **5.500** personnes, principalement dans le domaine du tissage et de la vannerie.

PROFIL DE LA PROVINCE

MONOGRAPHIE



Superficie : **5.616 km²** (soit **13,9%** de la superficie régionale, dont **7,3%** de domaine forestier, soit **41.020 ha**)

Population totale : **668.232** habitants (pour **128.719 ménages**) soit **15,6%** de la population de la Région

Taux d'urbanisation : **14,52%** (vs **60,5%** au niveau régional)

EMPLOI



Taux de chômage (2019) : **1,6%** (soit le taux le moins élevé de la Région)

Taux d'activité (2019) : **50,6%** (vs **39,2%** au niveau régional)

INFRASTRUCTURES



Nombre de barrages : **5** fonctionnels (**5 MM m³**), **2** en cours de réalisation (**1,19 MM m³**)

Réseau routier : **1.230 km**



FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ

La Province dispose d'importantes réserves hydriques lui conférant le statut de réservoir d'eau à l'échelle nationale. En effet, la Province dispose de nombreux atouts (**5** lacs de barrage actifs d'une capacité globale de plus de **5 MM m³** et **2** en cours de réalisation), mobilisables tout aussi bien pour l'eau douce que pour le développement d'une agriculture moderne intensive.

BARRAGES

Taux de remplissage à date du 20/01/2023

3.522 M m³



Al Wahda (1996)
Oued Ouergha

1.130 M m³



Idriss 1^{er} (1973)
Oued Inaouene

282 M m³



Asfalou (1999)
Oued Asfalou

67,4 M m³



Sahla (1994)
Oued Sahla

44,8 M m³



Bouhouda (1998)
Oued Sra

1.000 M m³



Ratba *
Oued Aoulai

198 M m³



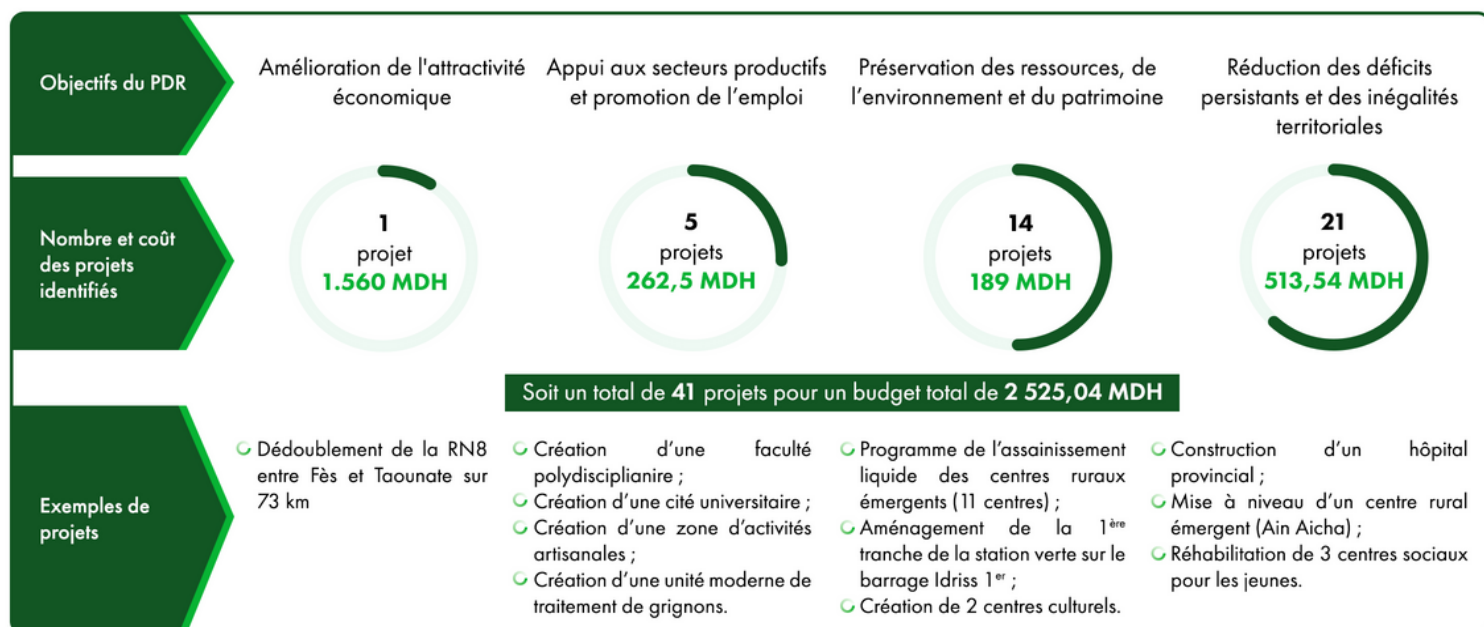
Sidi Abbou *
Oued lben

* En cours de réalisation

Sources : HCP, Recensement de la population et de l'habitat 2014, Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Province de Taounate, Agence du Bassin Hydraulique de Sebou.

Afin de traduire sa stratégie de développement sur le terrain, la Région a réalisé et/ou programmé **93** projets dans la province de Taounate, ventilés en **41** projets dans le cadre de son Contrat programme Etat-Région (CPER) et **52** projets dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS).

CHANTIERS PHARES DE DÉVELOPPEMENT (CPER - 2020-2022)



AUTRES PROJETS STRUCTURANTS (HORS CPER)

PROJETS	TERRITOIRE / SUPERFICIE	COÛT EN MDH	PARTENAIRES
Programme d'extension de l'irrigation du périmètre irrigué Ouergha en amont	4.300 ha	581	 المملكة المغربية Royaume du Maroc وزارة الزراعة والري وزارة الفلاحة والصيد البحري وزارة التجهيز والمواصلات Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Zones d'Élevage
Programme d'assainissement liquide des villes et centres ruraux émergents	Ensemble de la Province	452	 المملكة المغربية Royaume du Maroc وزارة الزراعة والري وزارة الفلاحة والصيد البحري وزارة التجهيز والمواصلات Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Zones d'Élevage
Renforcement et élargissement de la RR510	67 km	381	 المملكة المغربية Royaume du Maroc وزارة الزراعة والري وزارة الفلاحة والصيد البحري وزارة التجهيز والمواصلات Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Zones d'Élevage
Programme d'appui aux filières agricoles	Ensemble de la Province	260	 المملكة المغربية Royaume du Maroc وزارة الزراعة والري وزارة الفلاحة والصيد البحري وزارة التجهيز والمواصلات Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Zones d'Élevage
Création de zones d'activités économiques et industrielles	Ain Aicha (8 ha), Tissa (6 ha), Taounate (6 ha), Karia (6 ha), Thar Souk (2,5 ha), Ghafsai (2,5 ha)	180	 المملكة المغربية Royaume du Maroc وزارة الزراعة والري وزارة الفلاحة والصيد البحري وزارة التجهيز والمواصلات Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Zones d'Élevage
Construction de 6 centres d'accueil et d'animation	Ensemble de la Province	163	 المملكة المغربية Royaume du Maroc وزارة الزراعة والري وزارة الفلاحة والصيد البحري وزارة التجهيز والمواصلات Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Zones d'Élevage

Sources : Conseil de la Région Fès-Meknès, Contrat Programme Etat-Région 2020-2022

TAOUNATE À L'HONNEUR

TOURISME

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR (2019)

445

Arrivées

545

Nuitées

7

Établissements
d'Hébergement Touristique
Classés (EHTC)

122

Lits classés
(dont 78 hôteliers et 44 en gîtes
et fermes d'hôtes)

4

Projets planifiés

INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE



3 Hôtels 1*
(78 lits)



1 Ferme d'hôtes
(10 lits)



1 Gîte 1^{ère} catégorie
(16 lits)



2 Gîtes 2^{ème} catégorie
(18 lits)



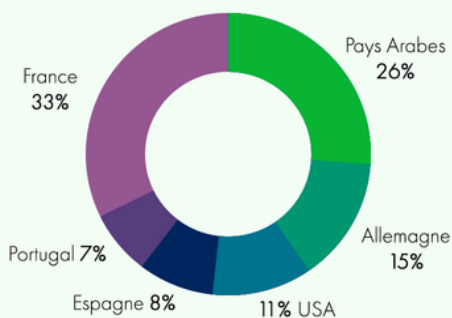
**2 projets en cours
de réalisation (128 lits)**



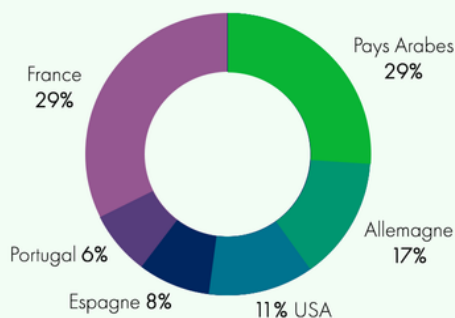
**2 projets en cours
d'étude (180 lits)**

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

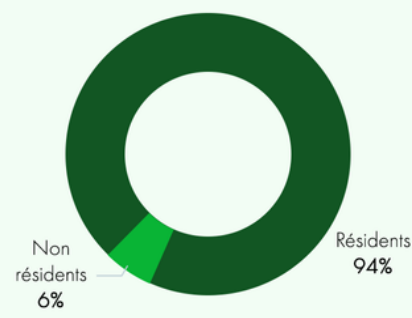
Répartition des arrivées
par marché émetteur



Répartition des nuitées
par marché émetteur



Répartition des arrivées et des nuitées
par marché



FACTEURS PHARES D'ATTRACTIVITÉ



Kasbah d'Amergou : Forteresse médiévale, située sur le territoire de la commune rurale Moulay Bouchetta al-Khammar.



Sources de Bouadel : Niché au milieu d'un relief montagneux, le site naturel de Bouadel est un lieu qui regorge de paysages naturels.



Mont Tidghine : Plus haut sommet de la chaîne de montagnes du Rif au Maroc, à une altitude de 2.456 m, qui se caractérise par des qualités naturelles uniques.



L'art de la **poterie** est le métier de l'artisanat traditionnel qui caractérise la province de Taounate. Les artisans ont réussi à exprimer leur créativité grâce à leur habileté manuelle dans plusieurs régions, telles que Aslas, Beni Zeroual, et Mtioua. La faïence est modelée manuellement sur une base plate et décorée avec un colorant **minéral naturel** avant de la faire cuire et la sécher en plein air.

Source : Délégation Régionale du Tourisme

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR (2022)

5.502

Artisans d'art

6.231

Artisans de service

25

Coopératives artisanales

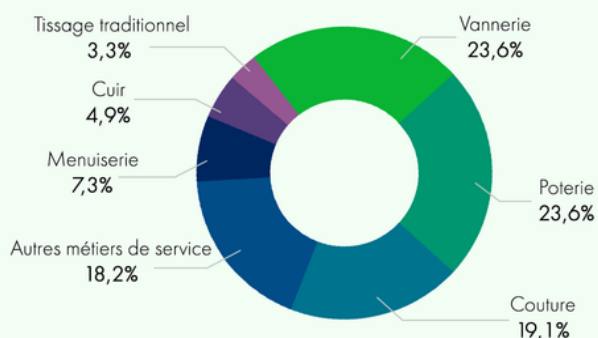
25,84 MDH

Investissement public
dans le secteur

46

Métiers artisanaux

Répartition des 5.502 artisans d'art par métier



Nombre d'artisans inscrits à la Chambre d'Artisanat Fès-Meknès

20
Artisans diplômés

151
Artisans
(+ de 3 ans d'expérience)

761
Apprentis

Nombre d'artisans bénéficiant de la formation

Tissage
237



Menuiserie
15

PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Ces projets sont réalisés dans le cadre d'une convention cadre entre le Ministère de l'Artisanat, de l'Économie Sociale et Solidaire, l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, la Chambre de l'Artisanat de la Région de Fès Meknès, le Conseil Provincial de Taounate et toutes les communes concernées.

TYPE D'INFRASTRUCTURE DE BASE	TAUX D'AVANCEMENT	SITE D'IMPLANTATION	COÛT EN MDH
 Complexe artisanal Tissage traditionnel	 100%	Commune Bouadel	5,3
 Dar Sanaa Poterie rurale féminine		Commune BniSnouss	3,8
 Village artisanal Vannerie		Commune Jbabra	3,5
 Complexe des métiers artisanaux Poterie et ferronnerie		Commune Bibane	2
 Espace d'exposition et de vente Vente des produits de l'artisanat		Commune de Mezraoua + Commune d'Oulad Ayyad	1,74
 Dar Sanaa Couture traditionnelle	 25%	Commune Kissane	2,5
 Centre de formation Artisanat (Formation par apprentissage)	 10%	Province de Taounate	7

Légende :  Réalisé  En cours

Sources : Direction Régionale de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire à Fès, Chambre Régionale d'Artisanat

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR (CAMPAGNE 2020-2021)

561.600 ha Superficie totale (46% pour les céréales)	40% De la production des céréales au niveau de la Région	597.000 Têtes de bétail (14,5% du cheptel de la Région)	1^{ère} Contribution en nombre de tête de bovins (32% au niveau régional)	+50 Unités de valorisation
---	--	--	--	--------------------------------------

PRODUCTION VÉGÉTALE

Céréales  429.695 T 260.000 ha	Olivier  161.000 T 168.000 ha	Cultures maraichères  98.197 T 3.200 ha	Arboriculture fruitière  65.620 T 28.600 ha	Cultures fourragères  50.950 T 13.300 ha	Agrumes  50.200 T 3.300 ha	Légumineuses  34.828 T 42.300 ha
---	--	--	--	---	---	---

CÉRÉALES

Blé tendre  140.600 ha (42% au niveau de la Région) 1,3 M de quintaux (32,3% de la production régionale)	Orge  65.700 ha (35,5% au niveau de la Région) 470.200 quintaux (26,2% de la production régionale)	Blé dur  55.000 ha (30,3% au niveau de la Région) 470.200 quintaux (23,8% de la production régionale)
--	--	---

LÉGUMINEUSES

 42.300 ha 38% au niveau régional	 685.558 quintaux 43% de la production régionale
--	---

CULTURES SUCRIÈRES

 100 ha 100% au niveau régional	 39.000 quintaux 100% de la production régionale
---	--

PRODUCTION ANIMALE

L'élevage joue un rôle primordial dans la Province par sa contribution au financement de l'exploitation agricole. Le cheptel animal est réparti comme suit :

Ovins 341.000 têtes	Bovins 141.000 têtes	Equins 95.000 têtes
Caprins 20.000 têtes	Aviculture 445.400 sujets /bande	Ruches 14.000 unités

Les différentes productions animales sont estimées comme suit :

Viandes bovines 2.335 T (abattage contrôlé)	Viandes ovines 300 T (abattage contrôlé)	Viandes caprines 100 T (abattage contrôlé)
Lait 70 M de litres		Miel 80 T

UNITÉS DE COLLECTE ET DE VALORISATION

43  Unités modernes de trituration des olives	18  Centres de collecte de lait (1 unité de valorisation)	3  Unités de séchage des figues	2  Unités de stockage frigorifique	1  Unité de valorisation des PMA	1  Miellerie	1  Unité de conserve des olives
---	--	---	--	--	--	---

Sources : Province de Taounate, Direction Provinciale de l'Agriculture

INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR (2021)

41.020 ha

Superficie forestière,
soit 7,3% de la sup
de la Province

2,2 MDH

Recettes annuelles
des productions forestières
(versées auprès des Communes)

14,9 M

Unités fourragères
(réserve principale pour
le cheptel local)

1.902 M³

Production du bois
de service
(2018 - 2021)

La couverture forestière est localisée en totalité dans la partie nord de la Province et se trouve sous forme dispersée et éparpillée. Elle est constituée de **122 cantons** variant de quelques hectares à **2.600 ha**.

BIODIVERSITÉ

La biodiversité dans la Province présente un intérêt particulier par l'existence de sites distingués. L'étude nationale des aires protégées a identifié 4 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBEs). Il s'agit des 2 zones humides : **Bouadel (10 ha)** et **Idris 1^{er} (11 ha)**, des SIBEs de **Jbel Amergou** et de **Lalla Outka**. Ce dernier est considéré comme le plus important, avec une superficie de **4.000 ha**, englobant une richesse floristique et faunistique inestimable.

Richesse Floristique

On distingue trois principaux écosystèmes forestiers à savoir : **Subéraie**, **Zénaie** et **Tauzaie**. Cette dernière est considérée parmi les meilleurs écosystèmes du Maroc (30 % de la superficie totale).

Richesse Faunistique

63
Espèces d'oiseaux nicheurs
(21 endémiques et rares)

10
Espèces de reptiles

15
Espèces de mammifères
(6 endémiques et rares)

COMPOSITION DES FORMATIONS FORESTIÈRES

12.700 ha



Chêne vert

5.200 ha



Chêne liège

1.200 ha



Chêne tauzin / chêne Zeen

9.700 ha



Thuya

11.500 ha



Résineux*

720 ha



Feuillus*

*Plantations artificielles

PLANTES MÉDICINALES ET AROMATIQUES (PMA)

Eu égard de sa répartition géographique et sa diversité biologique, la Province est caractérisée par une richesse en **PMA**. Elle regorge de potentialités importantes (caroubier, myrte, origan, thym, etc.). Cette diversité est liée principalement aux paramètres biophysiques du milieu, à savoir :

Hydrologie



Le réseau hydrographique de la Province est très important, du fait de la présence des bassins versants de l'oued Ouergha, et de l'Oued Innaouen ainsi que par l'existence d'importants barrages, tels Wahda, Idriss 1^{er}, etc. La Province emmagasine un volume d'eau superficielle important de l'ordre de **5,3 MM m³**, soit environ **35%** du volume national total.

Climat



De type méditerranéen, il est caractérisé par l'alternance de deux saisons, l'une humide et froide, l'autre chaude et sèche. Avec une pluviométrie moyenne de **790 mm/an**, la province de Taounate est l'une des plus arrosées du pays avec un maximum qui peut atteindre parfois les **1.800 mm** à Jbel Outka.

Géographie



Considérée comme une zone de transition entre le pré-rif et le rif central, la province de Taounate se subdivise en deux parties bien distinctes, qui sont : la partie sud, aux reliefs vallonnés où se pratique l'essentiel de l'agriculture, et la partie nord plus montagneuse, rattachée au domaine rifain où se situe l'essentiel du domaine forestier.

Source : Agence Nationale des Eaux et Forêts - Département des Eaux et Forêts



Plantes Médicinales et Aromatiques : Challenges et opportunités d'investissement

Le Royaume s'impose comme le 2^{ème} producteur mondial* après la Turquie en termes de variétés de Plantes Médicinales et Aromatiques (PMA) (avec 4.200 espèces recensées, dont près de 600 générant un Chiffre d'affaires à l'export de plus de 825 MDH). Ces plantes servent principalement de base pour la fabrication de produits cosmétiques bio (notamment grâce à l'argan, les figues de barbarie, les roses, etc.), la fabrication des compléments alimentaires et la transformation du cannabis dans le cadre de l'industrie pharmaceutique mais également comme matière première pour les industries du textile, de cordage, de construction et d'isolation.

Le marché international des PMA transformées représentait près de 23,2 MMUSD en 2013 et 80 MMUSD en 2020 soit un taux de croissance de l'ordre de 244% sur cette période. Ce chiffre devrait atteindre les 100 MMUSD en 2024. Le marché des huiles essentielles, plus particulièrement produites à partir de ces PMA est estimé à plus de 10 MMUSD/an avec une estimation de croissance importante pouvant atteindre 14 MMUSD d'ici 2026. Autant d'opportunités qui font que le Maroc a bien intérêt à développer et bien positionner son offre. D'autant plus que les marchés historiques (Chine, Inde) ont souffert des répercussions de la crise sanitaire, ce qui a poussé les donneurs d'ordre à repenser leur stratégie de sourcing, favorisant des pays plus proches géographiquement, ouvrant de grandes opportunités pour le Maroc, notamment au niveau du marché européen.

Classé en tant que 12^{ème} pays exportateur de PMA au monde, le Maroc a fait le choix de donner une importance particulière aux PMA, notamment à travers le Plan Maroc Vert puis le Plan Génération Green. Ceci s'explique par la forte augmentation de la demande mondiale enregistrée ces dernières décennies sur ces produits (grâce au nombre croissant d'utilisateurs et la diversité des domaines de leur valorisation), mais également au vu des potentialités réelles que recèle le Maroc en matière d'écosystèmes propices, de biodiversité variée et de savoir-faire dans ce domaine.

Il est à noter que ce secteur d'avenir profite de plusieurs mécanismes et de nombreux plans nationaux mis en place, notamment le Plan d'Accélération Industrielle, le Plan Maroc Vert, le Plan Green Génération et le contrat-programme d'incitation à l'export signé entre l'Etat et la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire (FENAGRI).

Ce dossier spécial a pour objectif de mettre en exergue les perspectives économiques du marché international et national des PMA, avant de s'attarder sur la région de Fès-Meknès, sa stratégie de développement, les difficultés qui entravent le développement de ce secteur porteur ainsi que les opportunités offertes au niveau de la Région, avec un zoom sur le cannabis et son exploitation à des fins notamment industrielles.

* Sources : Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques, 2021, HCEFLCD

Marché mondial des PMA

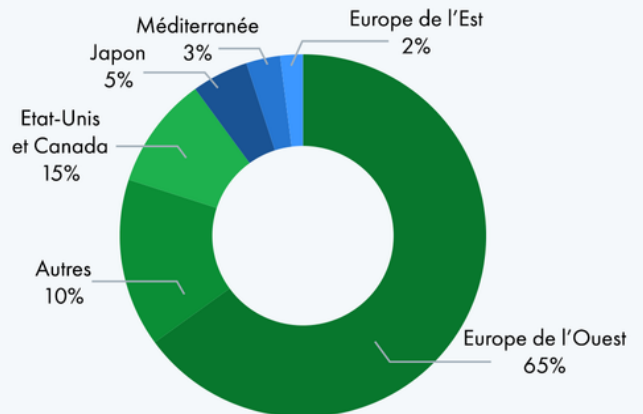
Le marché mondial des PMA a un potentiel important, cependant, son développement reste tributaire du respect de certains standards de qualité ainsi que de l'organisation de la filière au niveau de différents échelons (de la production au merchandising, en passant par la transformation, le conditionnement, la distribution, etc.).

Les principales catégories de producteurs

L'Europe et l'Amérique du Nord s'accaparent 70% du marché des PMA, tandis que la quote-part réservée à la zone méditerranéenne ne dépasse pas les 2%. Les pays développés continuent de dominer la production (plus de la moitié de la production mondiale de PMA provient de ces pays), basée sur la technologie de pointe pour compenser l'avantage comparatif lié aux coûts de main-d'œuvre. Il existe trois types de pays producteurs de PMA et de leurs produits dérivés :

- Les pays soutenus par un important marché intérieur (Chine, Inde, Indonésie...) qui profitent à la fois d'une main d'œuvre bon marché et d'une activité de recherche & développement poussée. L'Inde et la Chine, de part ce coût de main d'œuvre ainsi que du potentiel de consommation interne important, restent les leaders incontestés pour certaines espèces.
- Les pays dont la production est destinée principalement vers les marchés internationaux et qui disposent de main d'œuvre à faible coût et d'une biomasse abondante à l'état spontané. Le Maroc qui fait partie de cette catégorie, exporte l'intégralité de sa production alors que les besoins pour sa consommation intérieure sont importés. Ces pays puisent dans une végétation spontanée et souvent abondante et subissent les aléas du marché international ainsi que ceux de la météo. Ils sont confrontés à de sérieux handicaps tant au niveau technologique que scientifique, dus au faible niveau de R&D, ainsi que celui de l'organisation de leur système de production.
- Les pays dont l'industrie est développée qui produisent à grande échelle : ils occupent une place de choix sur la scène internationale des PMA et disposent d'avantages comparatifs certains liés à la maîtrise de la technologie (ils assurent le tiers de la production mondiale des huiles essentielles*). Ces pays tirent profit d'une agriculture intensive soutenue par une forte activité R&D. Les pouvoirs publics et les organisations professionnelles encouragent et apportent leur appui à ce secteur.

* Part des exportations des huiles essentielles



Les principales catégories de marchés

Marché américain

- Marché très innovant (produits et modes de distribution) ;
- Marché très exigeant et concurrentiel ;
- Croissance relativement lente.

Marché européen

- Marché équilibré entre les pays de l'UE (Allemagne 20%, France 18%, Royaume-uni 16%, Italie 14%...) ;
- Croissance modérée.

Marché japonais

- Marché mûr ;
- Croissance lente ;
- Faible pénétration des importations.

Marché asiatique

- Marché en forte croissance ;
- Priorité à la production locale.

Marché des pays émergents

- Marché prometteur et porteur pour les produits de moyenne et basse gamme.

La part du Maroc dans le marché mondial

Les PMA au Maroc en quelques chiffres

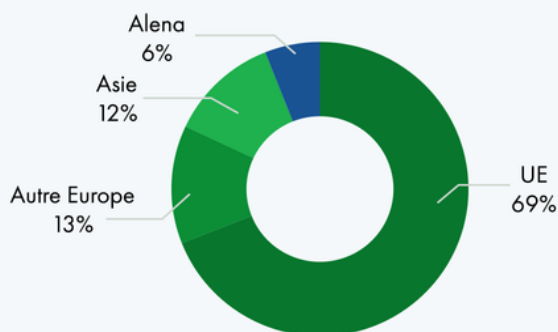
Le Maroc est classé 12^{ème} exportateur mondial des PMA avec 52.000 tonnes de plantes et 5.000 tonnes d'huiles. En ce qui concerne les échanges entre le Maroc et les autres pays, le Royaume a exporté 250,4 MDH en 2020 en huiles essentielles et environ 575 MDH en PMA séchées et caroube. Quant aux importations marocaines, elles concernent essentiellement des condiments : poivre, gingembre, cumin, curcuma, cannelle, girofle, etc.

Les atouts pour le développement de la filière

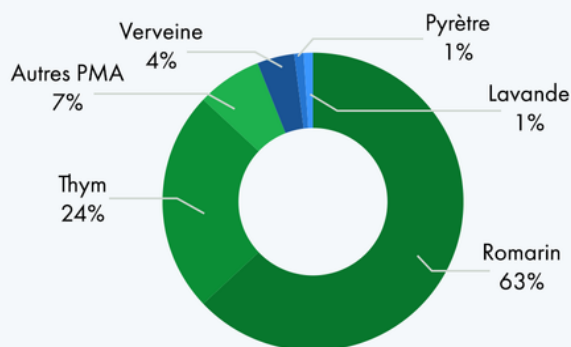
Le Maroc dispose de plusieurs points forts pour le développement de cette filière, dont les principaux sont la présence d'un écosystème offrant des conditions écologiques favorables, la richesse de la flore qui est diversifiée avec un nombre important d'espèces endémiques, le savoir-faire ancestral, la présence de plusieurs institutions et centres de recherche travaillant sur les PMA ainsi qu'un réseau associatif actif.

La situation géographique du Maroc et sa réglementation constituent des éléments favorisant les investissements étrangers dans le domaine des PMA.

Exportations du Maroc par marché en volume



Structure des exportations des PMA



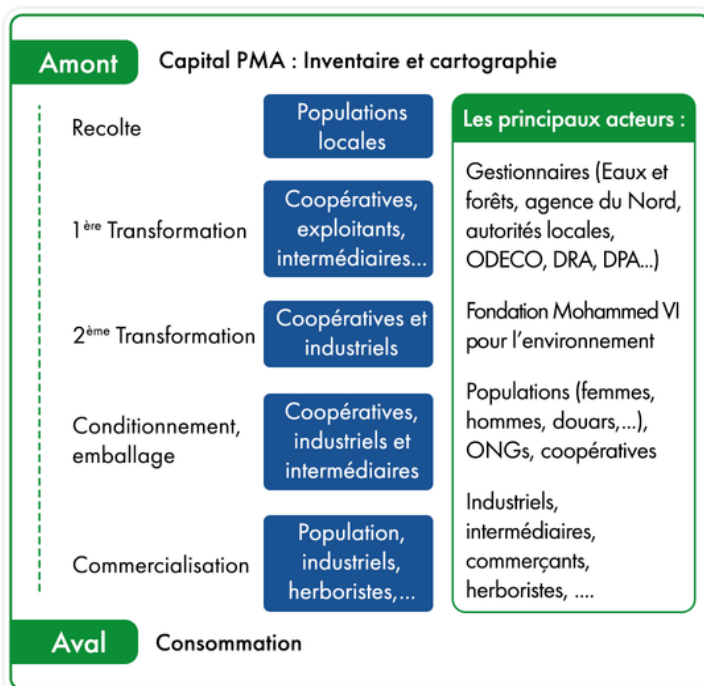
Source : Département des eaux et forêts, 2016

La diversité des intervenants dans le secteur des PMA au Maroc peut être appréciée à travers la chaîne de métiers et d'activités (extraction, séchage, distillation, conditionnement, froid...) qui se sont développées autour de ce secteur (exploitation d'herboristerie, industrie pharmaceutique, activités d'extraction, de préparation, etc.).

Cette diversité d'intervenants rend l'approche du secteur encore plus complexe et impose au préalable une classification de ces activités.

Globalement, le système de production des PMA distingue le processus de production de la biomasse (collecte) de la transformation et fait intervenir plusieurs acteurs.

Segments de la filière des PMA



Les importations du Maroc

Selon le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD), les principaux produits importés concernent les condiments, à part le cumin, dont l'importation ne peut être remplacée par des productions locales. Il s'agit du poivre qui vient en tête avec 43% des quantités globales importées, suivi du gingembre (16%), du cumin (12%), du curcuma (9%), de la cannelle (9%) et du girofle (5%).

Diagnostic et Positionnement du secteur au Maroc

La filière des PMA au Maroc regorge de potentialités importantes grâce à la diversité des espèces. Ainsi, plus de 4.200 espèces ont été identifiées dont 800 endémiques et 600 classées comme produits à usage médicinal et/ou aromatique, ce qui lui a permis d'être classé 2^{ème} mondialement après la Turquie*.

Les productions annuelles ont atteint 140.000 tonnes, procurant des revenus alternatifs aux communautés locales, générant en moyenne quelque 500.000 journées de travail/an*.

Le Maroc compte sur deux types de productions des PMA : les plantes spontanées qui représentent la plus grande part (98%), et les PMA cultivées, qui reste dans des proportions très faibles (2%).

La production

Le secteur des PMA au Maroc se caractérise par la présence d'un grand nombre d'unités de production de petites tailles :

- Les sociétés étrangères (ou leurs filiales) spécialisées dans la production de molécules naturelles, d'infusettes et dérivés ;
- Les sociétés agro-industrielles marocaines qui essayent de couvrir tous les maillons de la filière ;
- Les sociétés spécialisées dans la commercialisation des plantes séchées, cultivées ou spontanées ;
- Les sociétés spécialisées dans l'extraction des huiles essentielles et extraits aromatiques.

La commercialisation

Il existe deux types de circuits de commercialisation :

- Le négoce en vrac (qui représente le plus gros du marché) est exporté pour la quasi-totalité de la production sur des marchés internationaux par le biais de négociants ;
- La vente directe au consommateur, telle que la vente aux laboratoires, aux herboristes, aux prescripteurs et au consommateur final qui ne représente qu'une faible portion et ne concerne que les produits prêts à l'utilisation.

Analyse SWOT de la filière des PMA au Maroc

Forces

- Richesse de la biodiversité
- Diversité des intérêts : gastronomie, phytothérapie, aromathérapie, cosmétique...
- Existence de coopératives et associations actives
- Savoir-faire local important
- Notoriété « PMA Maroc » reconnue à l'échelle internationale
- Existence de plusieurs institutions et centres de recherche travaillant sur les PMA au Maroc
- Proximité de l'UE

Faiblesses

- Exploitation non rationnelle des ressources naturelles
- Certaines PMA sont cueillies avant maturation
- Concurrence déloyale par les intermédiaires
- Manque de moyens et d'assistance pour les coopératives
- Manque de coordination entre les différents intervenants
- Faible niveau de valorisation
- Secteur en majorité informel

Opportunités

- Création d'un Groupement d'Intérêt Économique PMA
- Programme de formation et d'assistance
- Certification Bio - Labellisation
- Création d'un centre de valorisation et d'un laboratoire des PMA
- Élaboration d'une Charte PMA

Menaces

- Changement climatique (risque d'incendie accru)
- Risque d'extinction des ressources dû à la surexploitation ou à l'exploitation prématurée
- Concurrence d'autres pays notamment la Tunisie (où le secteur des PMA bénéficie de nombreux avantages)

Source : Stratégie nationale de développement du secteur des plantes aromatiques et médicinales au Maroc (USAID-Rapport final)

* Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques, 2021



Interview

PR. MOHAMMED HMAMOUCHI, PHD

Professeur invité, Université de Montréal, Canada

Ex. Président de la Fédération arabe des Plantes Médicinales et Aromatiques

Ex. Fondateur et Directeur de l'ANPMA

Ex. Conseiller technique auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des cadres et de la recherche scientifique

« De réelles opportunités d'investissement à saisir dans le secteur des PMA »

Le marché mondial des PMA actuel est estimé à 100 MMUSD avec une augmentation de 7 % par année. Quant au marché des plantes transformées, il représentait 23,2 MMUSD en 2013 et sera de 100 MMUSD en 2024 et caractérisé par une grande demande pour les produits transformés et les ingrédients naturels à valeur ajoutée élevée pour la Santé, la Pharmacie, la Médecine, la Nutrition, les Compléments alimentaires.

Si on regarde uniquement les marchés européens des PMA rapportés aux usages industriels, on note qu'ils dépasseraient 20 MMEUR avec les produits naturels et biologiques, alors que les cosmétiques représentaient 1,7 MMEUR en 2009, les additifs d'origine naturelle extraits de plantes représentaient 11 MMEUR en 2021, les compléments alimentaires dont 51% sont à base de plantes à environ 14 MMEUR en 2021.

A noter que le marché de l'industrie de la cosmétologie (qui utilise à 75% des extraits de plantes) représentait à lui seul 341 MMUSD en 2021 et sera de 480 MMUSD en 2030. L'Europe et l'Amérique du Nord s'accaparent 70% de ce marché tandis que la zone méditerranéenne ne dépasse guère les 2%.

Qu'en est-il du Maroc ?

Le Maroc possède une flore riche de 4.200 plantes dont 800 sont utilisées traditionnellement et seulement une vingtaine exportée sous formes fraîches, séchées ou huiles essentielles.

La production annuelle est estimée à environ 140.000 T. Le Maroc est classé

21^{ème} au niveau mondial avec 60.000 tonnes de plantes sèches à l'export (600 MMDH) et 7.000 tonnes d'huiles (250 MMDH en 2020). La production est assurée par les PMA spontanées alors que la part des PMA cultivées demeure très faible (5% pour des plantes telles que la verveine, la lavande, la rose, la fleur de bigaradier, le géranium, le jasmin, le safran ou le Thym). Plusieurs produits sont aussi importés et concernent essentiellement des condiments en plus de toutes les huiles essentielles utilisées par l'industrie pharmaceutique.

Pour mieux appréhender les tendances du marché des PMA et faire des propositions concrètes pour leur valorisation, nous avons analysé plusieurs données relatives à ce marché. On constate que c'est une filière très complexe, vu la chaîne de valeur qui englobe plusieurs secteurs.

Des atouts pour développer le secteur :

Le Maroc jouit de conditions écologiques diversifiées et idéales pour faire des cultures intensives, une main d'œuvre importante, une bonne maîtrise des techniques de culture, de production, de transformation, une plateforme spécialisée de R&D&I très bien équipée pour la valorisation des résultats de la recherche (ANPMA), et l'existence d'un marché international potentiel en plus d'un réseau associatif qui contribuent à l'essor de la filière.

Et des challenges à relever :

La production au Maroc reste dominée par les plantes spontanées avec une faible valeur ajoutée au niveau de la production. L'infrastructure de production reste

traditionnelle, et un travail reste à faire au niveau de la traçabilité et la certification. Les canaux de distribution sont à réorganiser (multiplicité des intermédiaires), enfin la recherche scientifique reste peu efficiente. Il est à noter qu'une synergie est à développer entre les institutions d'enseignement, de recherche, les professionnels, les médias, et les collectivités locales.

Des niches pour la valorisation industrielle des PMA au Maroc ?

Le chantier de la régionalisation avancée lancé par le Maroc doit être axé sur des filières prometteuses qui représentent des atouts au niveau régional.

Pour cela, je préconise de mettre en place au niveau régional une stratégie dont l'objectif principal est de préparer le secteur à opérer le passage d'un secteur fournisseur de matières premières non transformées à un secteur industriel offrant des gammes de produits de qualité, à forte valeur ajoutée, destinés aussi bien au marché local qu'au marché international. Cette stratégie nécessite la mise en place des plans d'actions sectoriels en déterminant les axes stratégiques, en responsabilisant chaque intervenant, en mettant en place des mécanismes de suivi, de soutien et de subventions pour les différents acteurs et pour les exportations. Les axes de cette stratégie doivent être orientés vers des activités de culture, de transformation et de recherche visant la production et la commercialisation des produits innovants et à valeur ajoutée élevée, comme des phytoproduits de santé, d'hygiène, de cosmétiques ou de nutrition.

Stratégie de développement des PMA au Maroc

Vision et ambitions du secteur

L'importance du secteur des PMA ne cesse d'augmenter, en relation d'une part avec la forte augmentation de la demande mondiale enregistrée ces dernières décennies pour les produits de cette filière, mais également avec le nombre croissant de leurs utilisateurs et la diversité des domaines de leur valorisation. Cette configuration offre plusieurs avantages et opportunités au Maroc, qui a fait le choix d'adopter une politique adéquate pour gérer, exploiter, et valoriser son offre.

Depuis 2009, le HCEFLCD a mis en place une stratégie de développement de la filière, dans le cadre d'une démarche participative, qui repose sur plusieurs piliers, notamment la consolidation des connaissances actuelles et leur développement pour aborder de manière professionnelle le marché, l'optimisation de la production et de la commercialisation, la réglementation, l'organisation et l'encouragement du secteur, ceci tout en créant des synergies positives avec d'autres secteurs.

Le Maroc a fait le choix ambitieux de faire évoluer ce secteur du stade artisanal au stade industriel. Ce passage ne pourra être réalisé que si trois conditions sont réunies :

- Une volonté réunie des professionnels ainsi que des pouvoirs publics (au niveau national et local) ;
- Un soutien de l'ensemble des acteurs de la société ;
- Des outils de développement intégrés : agricoles, industriels, scientifiques, territoriales, etc.

Le secteur a besoin d'être dynamisé par de grands acteurs disposant de ressources financières et humaines performantes, et du savoir-faire technique, commercial et managérial nécessaires pour créer et maintenir un avantage concurrentiel, sur un marché international de plus en plus mondialisé et dans un environnement économique et commercial qui évolue rapidement.

Axes stratégiques et défis à relever

La stratégie du secteur des PMA au Maroc porte aussi bien sur son développement que sur la consolidation de l'existant. Sa mise en œuvre constructive et dynamique nécessiterait un ensemble d'actions intégrées autour des principaux axes suivants :

- La consolidation des connaissances actuelles et leur développement pour aborder de manière professionnelle le marché : élaborer la carte de répartition biogéographique des PMA à l'échelle nationale et régionale et identifier les zones à fort potentiel de production avec sélection des espèces à valoriser ;
- L'optimisation de la production et de la commercialisation en vue d'une meilleure valorisation des PMA marocaines ;
- La réglementation, l'organisation et l'encouragement du secteur pour préparer un cadre à la fois adéquat et stimulant pour les professionnels et protecteur de la ressource ;
- La promotion et l'animation du secteur tout en créant des synergies positives avec d'autres secteurs ;
- La promotion des populations locales, la préservation et la gestion durable de la ressource.

Convention FMIP-ANPMA

Une convention de partenariat a été signée le 10 mai 2022 entre la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques (FMIP) et l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (ANPMA), en marge des travaux des assises régionales de Casablanca-Settat du Plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur (PACTE ESRI 2030), et ce en présence du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Les deux parties ont convenu d'œuvrer ensemble pour l'encouragement de la recherche scientifique et l'amélioration des protocoles de bonnes pratiques de fabrication et de la transformation industrielle des Plantes Médicinales et Aromatiques.

«Le développement, voire même la survie du secteur, passe par son évolution du stade artisanal au stade industriel.»

Extrait de l'étude sur le secteur des Plantes Aromatiques et Médicinales dans la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée.



Parole d'expert

M. FAR-HAT ABDELKHALEK

Directeur de l'Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques

« L'ANPMA continuera à mobiliser ses moyens humains et financiers pour apporter l'expertise nécessaire dans le domaine des PMA, considéré comme un secteur prometteur pour le Royaume »

Le Royaume du Maroc regorge de plantes à vertus médicinales et aromatiques notamment celles à endémisme marqué : plus de 4.200 espèces spontanées et cultivées sont recensées ce qui place le Royaume au 2^{ème} rang mondial après la Turquie. Le Maroc assure la production d'environ 140.000 T/an.

Ces plantes sont exploitées pour plusieurs fins (médecine traditionnelle, aromates, cosmétique, alimentaire, exportations...).

Le secteur des PMA fait face à un ensemble de contraintes liées notamment à la valorisation et à la commercialisation, ce qui explique qu'une part importante de ces produits est exportée et valorisée à l'étranger, ce qui fait perdre au pays une valeur ajoutée importante. S'ajoutent à ces contraintes :

- L'impact du changement climatique et la forte pression sur les ressources, ce qui contribue à la disparition de certaines variétés ;

- Le manque de maîtrise des techniques de production, de transformation et de valorisation ;

- Le manque de coordination de la recherche scientifique au niveau national et la faible valorisation des résultats.

La stratégie de l'ANPMA est inspirée de la loi de création de l'Agence (loi 111-12), elle vise notamment :

- La promotion de la R&D innovante en PMA visant la préservation de la ressource, la valorisation à travers les bonnes pratiques de production et de transformation ;

- L'assurance de l'expertise au niveau de toute la chaîne de valeur pour répondre aux besoins et préoccupations de tous les opérateurs demandeurs ;

- La coordination de la recherche autour des PMA dans un cadre de complémentarité et d'échange de connaissances avec les institutions de recherche concernées.

Des programmes et projets de recherche liés à la valorisation des PMA ont été mis en œuvre, contribuant à l'amélioration de la production scientifique nationale et à sa valorisation en menant des recherches scientifiques ciblées sur les plantes aux différents usages afin de les conserver, les produire, les caractériser et les valoriser ; avec in fine la contribution au développement socioéconomique à l'échelle nationale et régionale ;

A cet égard, 4 appels à projets ont été lancés au profit des chercheurs des 12 universités publiques avec près de 37,4 MDH, ce qui a abouti à la sélection de 61 projets importants dans la valorisation des PMA.

L'ANPMA a dispensé plusieurs actions, notamment la formation de plus de 100 coopératives dans la Région, la formation des jeunes ruraux des provinces de Taounate, Taza et de Sefrou dans le domaine des PMA...

Dans le but d'intensifier les efforts et de coordonner les travaux pour promouvoir et valoriser ce secteur, des accords de partenariat et de coopération ont été conclus avec plusieurs départements ministériels et les centres de recherche nationaux.

Le cannabis : une opportunité à saisir !

Dans le contexte de la loi 13-21, des débats sont engagés dans le milieu scientifique sur les bénéfices réels à attendre d'une nouvelle activité de culture du cannabis à usage légal et sur les conditions à réunir.

L'article 33 de la loi 13-21 précise des synergies entre établissements publics et l'Agence comme suit :

- Coordination entre les établissements publics pour l'accompagnement et l'encadrement du secteur public et aux professionnels concernés ;

- Coopération, via des conventions, avec les centres de recherche concernés par la culture du cannabis (semence) ;

- Elaboration d'études et de recherches sur le cannabis et diffusion des résultats.

Dans ce cadre et en plus de la production scientifique en cours de réalisation par l'ANPMA, le conseil scientifique de l'Agence a arrêté des projets de recherche touchant plusieurs aspects de valorisation de cette PMA par excellence.

C'est ainsi que plus de 25 projets concrets sont en cours, y compris 5 dans le cadre des appels à projets lancés par l'Agence au profit des universités publiques marocaines.

L'objectif de l'ANPMA est de sauvegarder le cannabis en tant que patrimoine national, via la caractérisation variétale et génétique de la plante et l'utilisation du DNA Barcoding. Tout cela peut être accompli par un processus de préservation, de sélection, d'amélioration, de culture et de production de variétés.

La stratégie de l'ANPMA repose sur 6 axes :

- AXES STRATÉGIQUES**
- Promouvoir la R&D innovante en PMA ;
 - Coordonner la recherche dans un cadre de complémentarité ;
 - Assurer l'expertise (analyses, études...) ;
 - Dispenser les formations pour renforcer les capacités d'un public cible varié ;
 - Améliorer les systèmes de commercialisation de la production scientifique attendue ;
 - Mobiliser des partenariats (coopération nationale et internationale).

L'Agence a remporté, dans le cadre d'un consortium de recherche, un projet financé par le Partenariat pour la Recherche et l'Innovation en Méditerranée (PRIMA) et a également lancé une étude pour élaborer un référentiel technique national des PMA qui orientera la recherche scientifique nationale. Celui-ci concerne :

- L'identification, la caractérisation et la cartographie de ces PMA par Région ;
- L'élaboration d'une étude sur la valeur économique des plantes ;
- L'élaboration d'une expertise pour développer et orienter la recherche vers les aspects thérapeutiques, cosmétiques, aromatiques, nutritionnels, agrobiosciences...

Par ailleurs, un plan de développement des PMA a été élaboré et concerne toutes les régions du Maroc et une province modèle a été identifiée pour chaque région.

La recherche scientifique de l'Agence en quelques chiffres :

CHIFFRES CLES

4

Appels à projets lancés au profit des chercheurs des **12** universités publiques

37,4 MDH

Budget alloué pour ces appels à projets

61

Projets importants sélectionnés dans la valorisation des PMA

+100

Articles publiés dans des revues indexées

5

Brevets déposés

Les conventions pour la valorisation des PMA :

L'ANPMA a signé 3 conventions pour la valorisation du cannabis

Fédération Marocaine de l'Innovation et de l'Industrie Pharmaceutiques (FMIIP) : Encouragement de la recherche scientifique et l'innovation en vue de développer de nouveaux médicaments à base de cannabis



Pharmacibis et Rif culture : Développement et lancement de projets de recherche scientifique dans la filière du cannabis médical au Maroc

Association Marocaine Consultative d'Utilisation du Cannabis (AMCUC) : Formations en cannabis (Kif Takween)

Plan d'actions stratégique régional

Offre régionale

La région de Fès-Meknès ambitionne de valoriser la filière de la transformation des PMA en passant de l'exportation des plantes fraîches à l'industrialisation de celles-ci. En effet, la Région dispose d'un fort potentiel de développement notamment au niveau de la province Taounate (qui contribue à hauteur de 10% de la production nationale de cannabis).

Le plan d'actions stratégique pour valoriser l'offre PMA de la région Fès-Meknès repose sur plusieurs piliers :

Consolider et développer les connaissances spécifiques aux PMA Régionales

Les connaissances relatives aux PMA peuvent être consolidées à travers l'organisation de sessions de formation continues sur les techniques de récolte ainsi que sur les techniques de valorisation de ces plantes.

La Région de Fès-Meknès vise à la création de réseaux de coopératives et d'établissements qui constitueront une plateforme forte pour l'encadrement ainsi que pour la formation. C'est dans le cadre de ces réseaux que peuvent être réalisés des programmes de formation théoriques et pratiques.

Diversifier la production

La mise en culture des PMA présente des avantages incontestables quant à une meilleure maîtrise de la production et des possibilités de sa diversification, notamment concernant les marchés :

Du cosmétique vert : estimé à plus de 333 MDH (2018) avec une croissance de 5%/an.

Des compléments alimentaires : estimé à plus de 1.375 MMDH en 2020, avec des projections de croissance à près de 8.6% de 2021 à 2028.

Du cannabis industriel : évalué à 48 MMDH en 2019, il devrait atteindre 183 MMDH d'ici 2027.

Développer la culture et la commercialisation

La montée en compétences du secteur au niveau régional passe inéluctablement par l'élaboration d'une politique agricole de domestication et d'intensification des PMA, qui comporte des mesures d'exonération des droits de douane et taxes à l'importation (équipements, matériel d'irrigation...) et la mise en place d'une structure régionale d'appui à la commercialisation des produits issus des PMA.

Labéliser les produits «PMA Fès-Meknès»

Depuis la promulgation du dahir n° 1-08-56 du 23 mai 2008, relatif aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, un grand pas a été franchi dans la politique de labellisation des produits agricoles en termes de reconnaissance et de protection de ces produits.

La création du label collectif « PMA Fès-Meknès » peut constituer un support important du développement commercial national et international.

Analyse de l'offre régionale



* Sources : Ministère du Commerce et d'Industrie, Chambre de Commerce Suisse au Maroc, Agence Nationale des PMA, Cabinet Valyans.



Témoignage d'investisseur

DR. HAFIDA MOUKADIRI

Propriétaire du Domaine Irzane & Victoria Espérance

« La commune de Serghina, une terre d'excellence pour la culture du Safran Bio »

La toute jeune société **Domaine Irzane & Victoria Espérance** que j'ai très récemment créée est implantée dans la commune de Serghina, province de Boulemane, Région de Fès-Meknès, pour instaurer un système d'agriculture biologique du Safran (*Crocus Sativus*).

En tant que **Marocaine Du Monde**, j'ai fait le choix d'investir dans la terre de mes origines.

D'autres facteurs ont bien vite conforté ce choix :

- L'état parfaitement naturel des lieux, qui n'ont pas été exploités depuis des décennies et n'ont donc jamais été pollués par le moindre produit chimique, car les cultures qui ont pu y être faites par le passé ont été des cultures paysannes traditionnelles... donc une nature propice au déploiement d'un système d'agriculture biologique moderne ;

- Le climat particulièrement contrasté qui règne au niveau de ce haut plateau situé à 1.500 m d'altitude au beau milieu du Moyen Atlas, rude en hiver et tempéré en été... climat extrêmement favorable à la culture du safran en particulier ;

- La main d'œuvre locale, disponible car très peu d'établissements sont localisés dans ce secteur, une véritable aubaine pour les locaux qui trouvent un emploi quasiment à leur porte.

Des expériences de culture de Safran ont bien eu lieu dans la commune de Serghina depuis 2011, mais c'est depuis 2019, avec l'implantation de Domaine Irzane & Victoria Espérance, que la culture de cette fleur magique de part son histoire et ses

vertus culinaires, pharmaceutiques et cosmétiques a pris un nouvel essor.

En effet, la société Domaine Irzane & Victoria Espérance est la première société ayant instauré un système d'agriculture Biologique, en particulier du Safran, dans la commune de Serghina.

CCPB, organisme de certification international a approuvé et validé le système d'**Agriculture Biologique** mis en place par la société Domaine Irzane & Victoria Espérance en lui octroyant une double certification : certification selon le règlement Européen 834/2007 et selon la loi Marocaine 39/12.

L'an dernier, courant 2021, nous avons investi dans une unité de transformation des fleurs de safran en pistils de Safran Bio. Grâce à cette unité de transformation, notre Safran Bio est garanti homogène avec une bonne traçabilité et une excellente qualité (catégorie I) prouvée par des analyses selon la norme internationale de référence ISO 3632-2. Cette unité de transformation a été reconnue conforme sur le plan sanitaire par l'ONSSA qui nous a octroyé une autorisation. Cette autorisation de l'ONSSA vient consolider en plus de la double certification Bio, la qualité des produits du Domaine Irzane & Victoria Espérance dont le Safran Bio est le produit phare et l'emblème.

La fleur aux mille vertus : La fleur de Safran (*Crocus Sativus*) est une fleur reconnue depuis l'antiquité pour ses propriétés dans l'art culinaire. Au Domaine Irzane & Victoria espérance, outre l'aspect culinaire, nous nous intéressons aux aspects pharmaceutiques et cosmétiques.

En effet, la fleur du safran dans sa globalité (stigmates et pétales de la fleur), constitue un réservoir inestimable de **principes actifs**, parmi les plus importants, le Safranal responsable de l'arôme, la crocine responsable de la couleur dorée du Safran, la Picrocrocine responsable de la saveur.

Des études scientifiques ont démontré que ces principes actifs, possèdent des propriétés : sérotoninergique, antioxydante, anti-inflammatoire, neuro-endocrinienne, neuro-protective ...

Des études cliniques ont démontré que le safran grâce à ses principes actifs, peut être utilisé comme remède pour certaines pathologies telles que : la dépression, les troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer en particulier), les troubles visuels, les troubles métaboliques ...

Au Domaine Irzane & Victoria Espérance, nous nous intéressons au développement d'autres axes pour l'exploitation de cette fleur magique, en l'occurrence les axes pharmaceutique et cosmétique.

Ce sont des projets prometteurs pour le développement socio-économique (création d'emploi) de la commune de Serghina.

Nous aurons donc besoin de nous adresser aux meilleures volontés et forces vives disponibles au sein de notre cher Royaume afin que les projets correspondants puissent aboutir et faire de la commune de Serghina un lieu de production de Safran Bio reconnu à l'échelle internationale.

Opportunités d'investissement

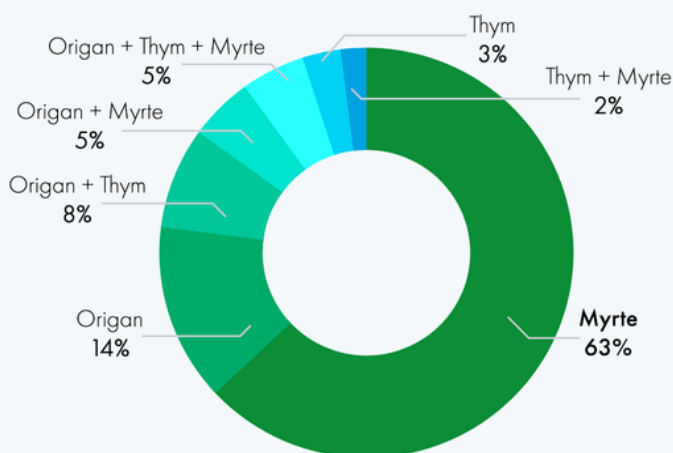
De part les importantes ressources dont dispose la région de Fès-Meknès en termes de variété de Plantes Médicinales et Aromatiques spontanées, et de l'existence de terrains forestiers importants (Taounate, Taza, Ifrane, Boulemane, Sefrou), la Région représente une terre d'opportunités par excellence pour la culture de ces plantes.

Au niveau de la Région, 3 produits phares ont été identifiés : le caroubier et la câpre qui sont endémiques à la Région et le cannabis (pour lequel la Région dispose de 10% de la production nationale). De surcroît, ces trois plantes poussent naturellement et s'adaptent bien au déficit hydrique et aux conséquences de la sécheresse.

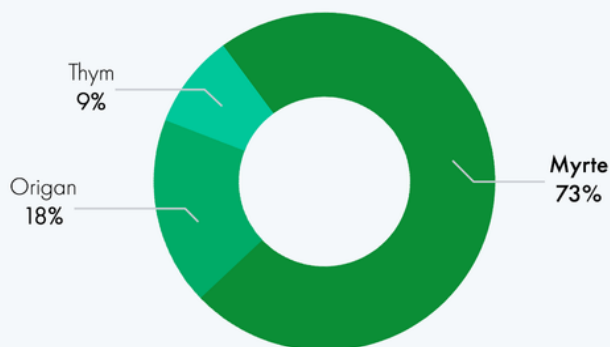
Focus sur les PMA dans la province de Taounate

Disposant d'importantes ressources hydriques, la province de Taounate jouit d'atouts considérables pour le développement et la professionnalisation des cultures. Les opportunités de culture des PMA sont abondantes, car les superficies qui y sont allouées sont importantes :

Répartition des 34.000 ha de PMA



Répartition de l'exploitation des 12.000 ha du domaine forestier



Près de 9.500 ha (soit 73% de la superficie totale du domaine forestier exploité) sont dédiés à la culture du Myrte.

La Province dispose d'un fort potentiel de développement pour se positionner sur le marché mondial du cannabis légal. Elle représente en effet plus de 10% de la production nationale de cannabis.

La légalisation du cannabis offre une vraie opportunité pour le développement des investissements, notamment dans la province de Taounate. L'enjeu est de saisir rapidement les opportunités offertes par le marché du cannabis, en attirant des opérateurs d'envergure internationale et en soutenant l'investissement dans la transformation et la fabrication de produits à base de cannabis, et de reconvertir progressivement ces cultures destructrices de l'environnement en activités légales, durables et génératrices de revenus et d'emplois.

Les travaux et études sur le cannabis au Maroc révèlent l'importance de cette culture dans le Rif et le pré-Rif, en particulier dans la province de Taounate. D'après l'enquête de 2005, la culture du cannabis dans le Rif occupe environ 8% de la surface agricole utile.

Sur les 72.500 hectares recensés dans la zone, la province de Taounate est concernée par une superficie de 12.362 ha, soit 17%. La conduite en irrigué est pratiquée sur 20% de cette superficie.

Le Conseil du gouvernement du 3 mars 2022 à Rabat, a autorisé trois provinces dans le nord du Royaume à cultiver et produire le cannabis à usage légal, à savoir Al Hoceïma, Chefchaouen et Taounate.

OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT ET ECOSYSTEME R&D

L'activité des PMA est une véritable niche de développement au sein de la région de Fès-Meknès, présentant de réelles opportunités d'investissement (industries pharmaceutiques, cosmétiques et agro-alimentaires...), portée par un écosystème de recherche et développement complet et performant.

OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT



La cosmétique « verte »

Unités de transformation pour la fabrication de produits cosmétiques



Les extraits secs, les liquides et les oléorésines

La parfumerie industrielle (détergents), la cosmétique et la parfumerie



Les plantes séchées

Unités de conditionnement de plantes séchées



Le cannabis industriel

Transformation du cannabis à des fins thérapeutiques
Fabrication du chanvre textile, l'un des meilleurs textiles biologiques et éthiques



Les huiles essentielles

Unités de distillerie d'huiles essentielles



Les compléments alimentaires

Unités de production de compléments alimentaires à base de plantes

ECOSYSTEME R&D

Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques

www.anpma.ma



AGRITECH

www.ueuromed.org



Institut National de la Recherche Agronomique

www.inra.org.ma



Ecole Nationale d'Agriculture

www.umi.ac.ma



Green Openlab

www.greenopenlab.com



Cité de l'innovation

www.usmba.ma



Légende :



Centre de valorisation



Centre R&D



Centre d'innovation



Centre de formation

Zoom sur la transformation du cannabis

Le Maroc a fait le choix de légaliser certains usages du cannabis, que ce soit à des fins médicales, cosmétiques ou industrielles, il a maintenu l'interdiction de son utilisation récréative. Cette loi, adoptée en juin 2021 a des buts :

- Socio-économiques, de manière à offrir des opportunités de développement à des régions moins favorisées ;
- Stratégiques, afin de permettre au Maroc d'intégrer le marché mondial du cannabis licite qui est estimé à plus de 13 MM de dollars (pour le seul marché américain), et qui devrait dépasser les 230 MM de dollars d'ici 2028 au niveau mondial.

Le Gouvernement a instauré un important arsenal juridique (loi N°13-21) et doté le Maroc d'une Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis (ANRAC), qui a délivré les premières autorisations à des industriels souhaitant investir dans cette nouvelle niche.

Les activités assujetties à la licence

- La culture et la production de cannabis ;
- La création et l'exploitation de pépinière de cannabis ;
- L'exportation de semences et des plants de cannabis ;
- L'importation de semences et des plants de cannabis ;
- La transformation et la fabrication de cannabis ;
- Le transport du cannabis et de ses produits ;
- La commercialisation du cannabis et de ses produits ;
- L'importation des produits du cannabis.

Les conditions d'obtention de l'autorisation de transformation et de fabrication de cannabis

- Être constitué sous la forme d'une société ou d'une personne morale régies par le droit marocain ;
- Disposer des moyens matériels et humains qualifiés et suffisants pour exercer ces activités ;
- Avoir obtenu les autorisations nécessaires pour exercer les activités réglementées en vertu de la législation en vigueur.

L'Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis est chargée d'exécuter la stratégie de l'Etat en matière de culture, de production, de transformation et de commercialisation du cannabis destiné aux usages médical et industriel. Cette Agence assure le suivi du cannabis licite dans toutes les étapes de sa chaîne de production, transformation, importation, exportation et commercialisation, notamment dans le but de garantir qu'il n'est pas utilisé dans une activité illégale et que le cannabis illicite ne soit pas utilisé dans des activités légales. Elle élabore, en concertation avec les départements concernés, les cahiers des charges des bonnes pratiques de production devant être respectés par les opérateurs de chaque activité de la filière, et contrôle leur respect par lesdits opérateurs.



Les principales missions de l'Agence :

MISSIONS

- Accorder, renouveler et retirer les autorisations conformément aux dispositions du projet de loi ;
- Assurer le suivi sur le terrain de toutes les opérations relatives au cannabis licite ;
- Assurer le suivi du stock du cannabis licite et fournir à l'organisme international compétent les évaluations et informations demandées conformément aux obligations internationales du Royaume, et ce, après consultation des différentes autorités gouvernementales compétentes ;
- Participer à l'encadrement des cultivateurs de cannabis autorisés et au développement d'activités alternatives au profit de la population engagée dans le cannabis illicite ;
- Mener et publier des études et recherches liées au cannabis ;
- Contribuer à faire connaître les efforts du Royaume dans le domaine du cannabis licite et de ses dérivés et renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale dans ce contexte.

Lancement du programme «Ofok Al Mokawil»
pour accompagner 500 porteurs de projets de la
Région Fès-Meknès pour bénéficier du
financement
«Intelaka»



📧 contact@ofok.ma ☎️ 05 35 65 20 57

YouTube Ofok Al Mokawil

in Ofok Al Mokawil

f ofokalmokawil

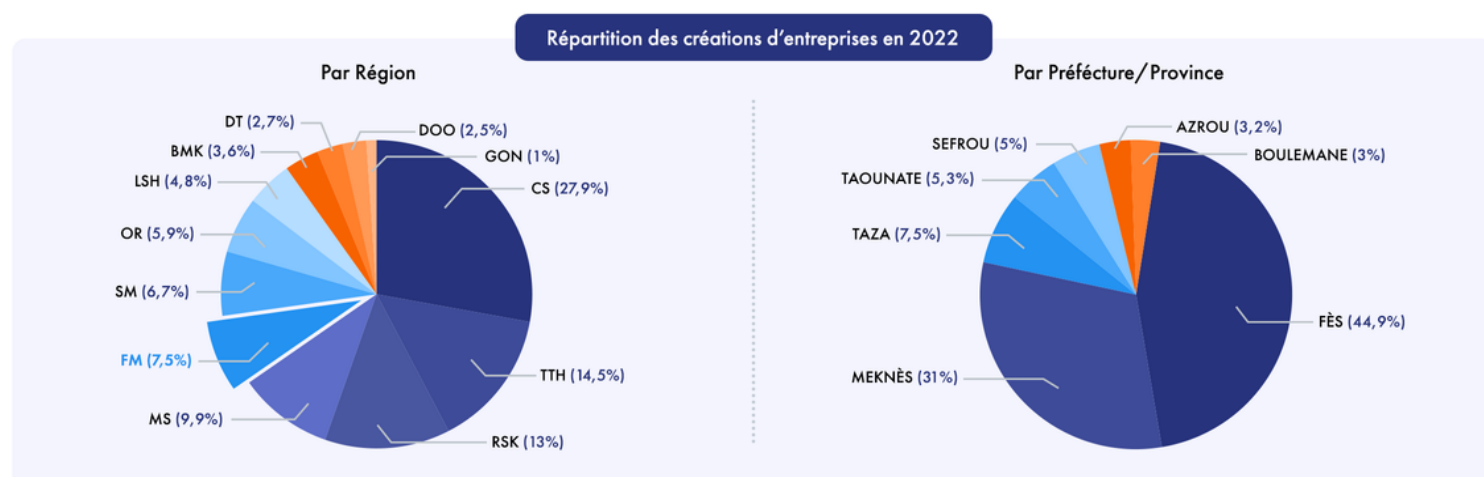
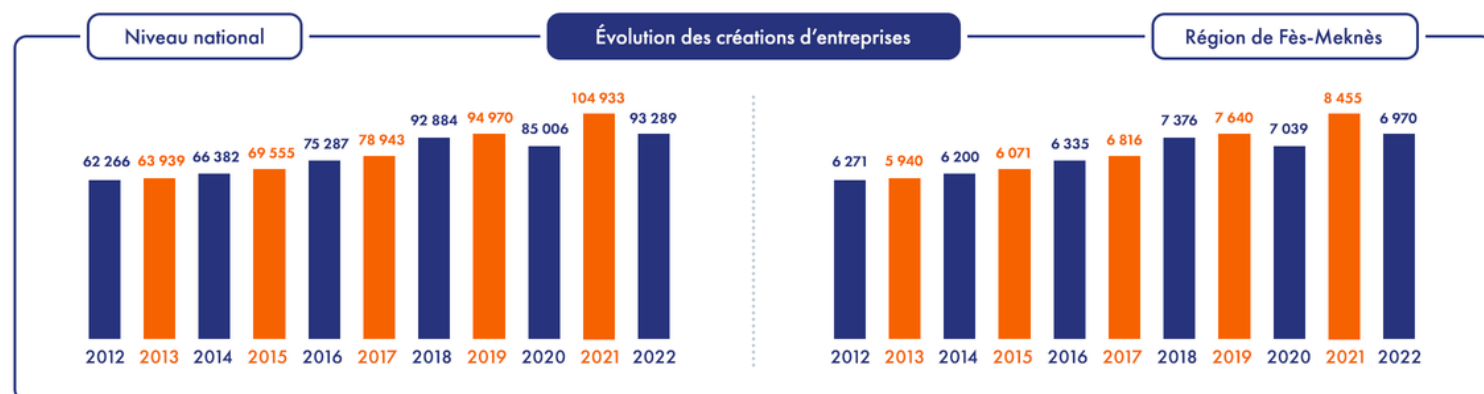
Pour plus d'information, il vous suffit de scanner le code QR suivant
ou de consulter la plateforme du programme

🌐 www.ofok.ma



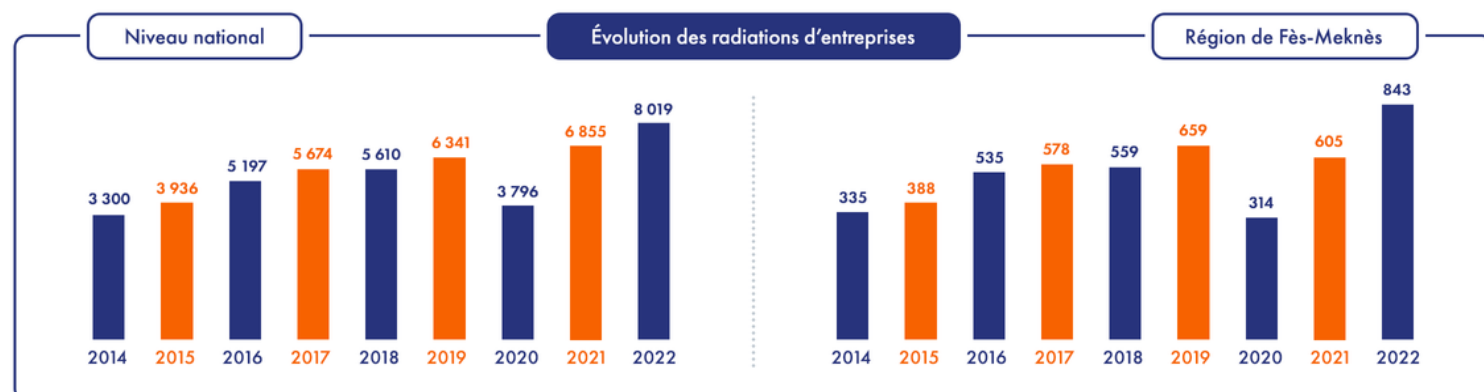
Dynamique entrepreneuriale régionale

La Région de Fès-Meknès s'est maintenue en 4^{ème} position à l'échelle nationale en termes de création d'entreprises avec près de 7.000 entreprises créées au titre de l'année 2022 (part de 7,5%).



La Région de Fès-Meknès se classe en 4^{ème} position en termes du nombre de création d'entreprises sur le plan national. Avec 6.970 entreprises créées en 2022, elle représente près de 7,5% des entreprises créées au niveau national.

Près de 45% des entreprises créées au niveau de la région de Fès-Meknès se situent au niveau de la préfecture de Fès, suivie de la préfecture de Meknès (31%).



L'année 2022 a connu une hausse générale des radiations au niveau national (+17%).

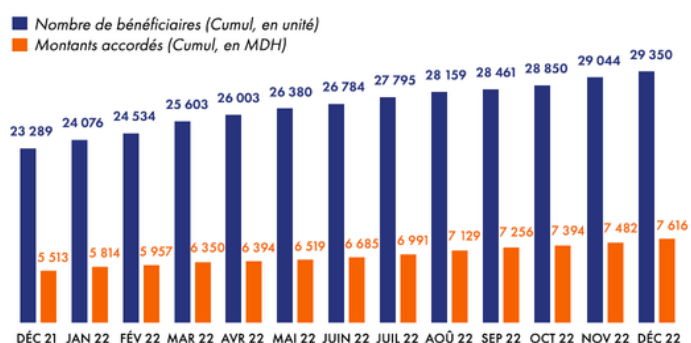
La part des radiations au niveau de la région de Fès-Meknès a connu une quasi-stagnation entre 2014 et 2022, à hauteur de 10% des radiations au niveau national.

INTELAKA : Bilan 2022

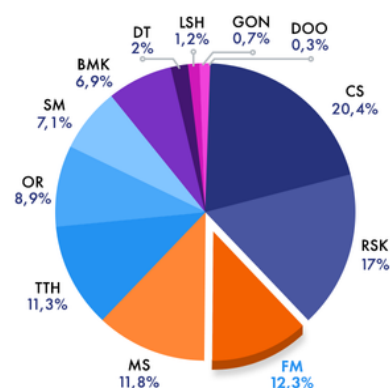
Le comité régional d'accompagnement et de suivi du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE) a dressé, lors de sa réunion mensuelle du 30 décembre 2022, le bilan annuel des réalisations liées aux volets du financement et de l'accompagnement du Programme au titre de l'année 2022.

Evolution des dossiers accordés par BAM au 31/12/2022

Évolution cumulée des dossiers accordés



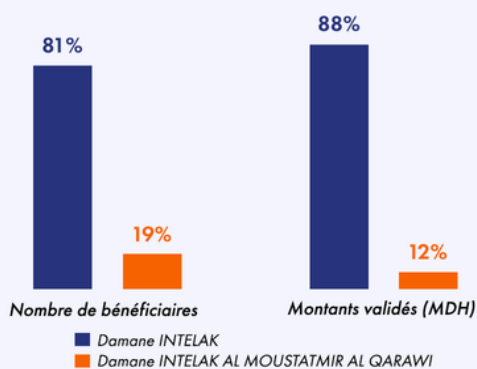
Répartition régionale des montants accordés cumulés



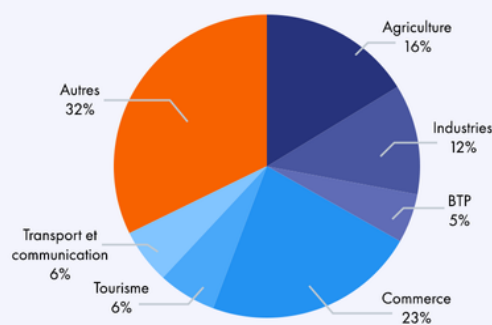
Au 31/12/2022, le Programme a profité à plus de 29.300 porteurs de projets pour un montant global de plus de 7.600 MDH.

La Région de Fès-Meknès se positionne en 3^{ème} place au niveau national en termes de montants accordés.

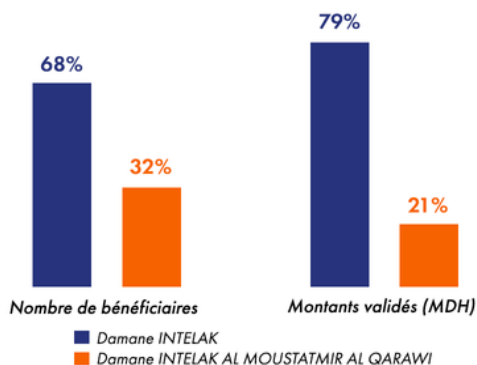
Réalisations des produits cumulés (SNGFE)



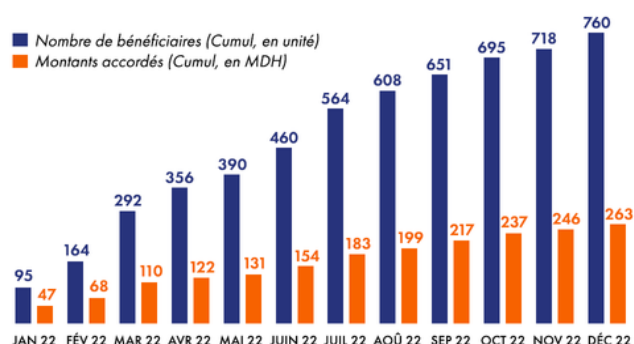
Réalisations sectorielles cumulées des bénéficiaires (BAM)



Réalisations des produits du programme INTELAKA cumulés au 31/12/2022 (SNGFE)



Évolution du nombre de dossiers accordés en 2022 (SNGFE)



Programme **OFOK AL MOKAWIL**



Afin d'enrichir l'offre d'accompagnement au profit des porteurs de projets, le CRI Fès-Meknès a conclu une convention de partenariat avec la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE) visant à mettre en place une offre complémentaire pour faciliter l'accès au financement bancaire dans le cadre du Programme INTELAKA. Ce programme, dénommé **Ofok Al Mokawil**, a comme objectif d'accompagner 500 porteurs de projets de la Région durant toutes les étapes de leurs projets.

Ce programme comporte quatre phases, durant lesquelles les candidats bénéficient de formations, de sessions de sensibilisation et d'entretiens individuels afin de préparer au mieux leurs dossiers de demande de financement de leurs projets.

L'offre d'accompagnement démarre de la vulgarisation et la sensibilisation au PIAFE, en passant par les formations aux bases de l'entrepreneuriat et à la préparation du plan d'affaires (Business Plan), pour effectuer le suivi durant et après le lancement du projet (suivi post-crédation).



MISSIONS

1

Information, sensibilisation et identification des besoins

2

Renforcement des connaissances techniques, organisationnelles et managériales

3

Accompagnement pour le montage des dossiers de financement

4

Accompagnement pour le démarrage des projets / entreprises



OBJECTIFS

Stimuler la dynamique entrepreneuriale

Renforcer les capacités entrepreneuriales

Améliorer les réalisations du PIAFE

Assurer la montée en compétences des bénéficiaires

Améliorer la pérennisation des entreprises existantes



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

01

Formation

Coaching et Monitoring

02



03

Montage du dossier juridique

04

Montage du dossier financier



05

Accompagnement post-financement

06



INSCRIPTION

05 35 65 20 57
www.ofok.ma



ofokalmoukawil



Bilan des principaux programmes d'accompagnement du CRI

AFWAJ : L'accompagnement de bout en bout

Le programme AFWAJ clôt sa deuxième année. Le CRI Fès-Meknès, la Banque Populaire Régionale, la Fondation Création d'Entreprises (FCE) et la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF) se sont mobilisés durant l'année 2022 afin d'accompagner les 350 jeunes entrepreneurs qui se sont inscrits à ce Programme.

Plusieurs sessions de formation ont pu être ainsi dispensées auprès des trois promotions sélectionnées, permettant le financement de 48% des entrepreneurs qui ont déposé leurs dossiers auprès du partenaire bancaire.

Bilan du programme AFWAJ 2022



SAYIDATI AL MOUKAWILA : L'entrepreneuriat au féminin

Depuis son lancement en juillet 2021, le programme Sayidati Al Moukawila a déployé une caravane regroupant l'ensemble des partenaires (CRI, CDM et ESPOD).

Ce sont 9 sessions de formation qui ont été tenues, réunissant des candidates venues de l'ensemble des Préfectures et Provinces de la Région, autour de thématiques liées à l'entrepreneuriat, telles que le pitch des idées de projets, les clés de réussite d'un projet, la check-list du dossier de financement, le business modèle canevas, l'élaboration du business plan, etc.

Ce programme a permis, pour cette première édition, l'accompagnement de 85 porteuses de projet à l'échelle régionale afin qu'elles puissent, au terme de cet accompagnement, bénéficier du financement de leur projets.

Après le succès de cette 1^{ère} édition 2022, le CRI Fès-Meknès a annoncé le lancement de la 2^{ème} édition du programme SAYIDATI AL MOUKAWILA - 2023 pour sélectionner les 125 femmes entrepreneures pour un accompagnement de bout en bout.



* Porteuses de projets accompagnées



Programme FORSA



Initié par le Gouvernement, sous les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, le programme Forsa a été conçu afin d'encourager et de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, faciliter l'accès aux sources de financement, la création de l'emploi et la levée des contraintes que peuvent subir les TPME.



Formation

Une expérience unique et enrichissante qui vous permet de développer vos connaissances en entrepreneuriat, et de structurer votre projet.



Incubation

Un accompagnement rapproché par des incubateurs régionaux spécialisés sur une durée de 2,5 mois et ce, depuis la phase d'idéation jusqu'à la réalisation effective du projet.



Financement

Un dispositif combinant subvention et prêt d'honneur. Un prêt d'honneur pouvant aller jusqu'à 100 000 dirhams incluant une subvention de 10 000 dirhams remboursable sur une durée maximale de 10 ans avec un différé de 2 ans.

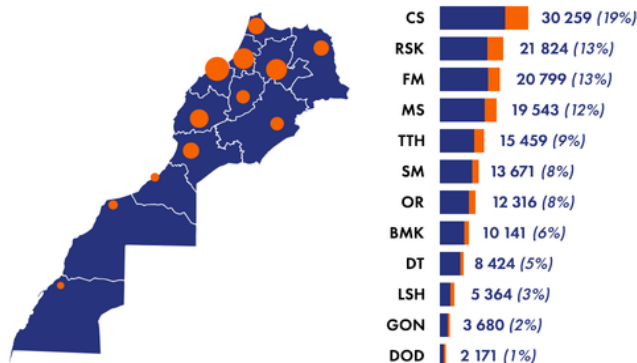
Après la phase de sélection des candidats, le Programme continue d'avancer dans son processus de financement. Les voyants du programme sont au vert : **11.200** accords de financement dont **9.400** contrats signés, **5.300** virements reçus par les candidats et **4.100** virements en cours de déboursement*.

Au niveau de la Région de Fès-Meknès, le total des projets passés en comité de financement est de **1.383**, dont **1.351** ont obtenu un avis favorable (soit **119,56 %** par rapport à l'objectif de l'année 2022). **1.203** contrats ont été signés par les porteurs de projets, soit **106,46%** par rapport à l'objectif fixé.

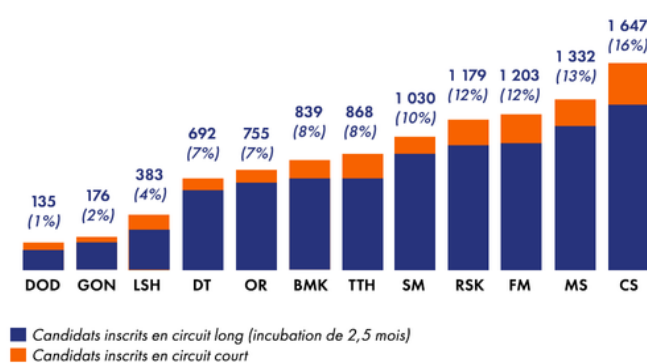
Les débloquages cumulés des Fonds, par la SMIT, au profit des Institutions de Financement, concernent **1.187** porteurs de projets soit **105,04%** par rapport à l'objectif. **1.058** porteurs de projet ont perçu, de la part des institutions de financement, leurs subventions et/ou avances remboursables (soit **93,63%** de l'objectif), alors que les **129** porteurs de projet restants sont en cours de déblocage.

Après la réussite du programme FORSA en 2022, l'inscription à la 2^{ème} édition du programme est ouverte sur le site : www.forsa.ma pour accompagner 10.000 porteurs de projets.

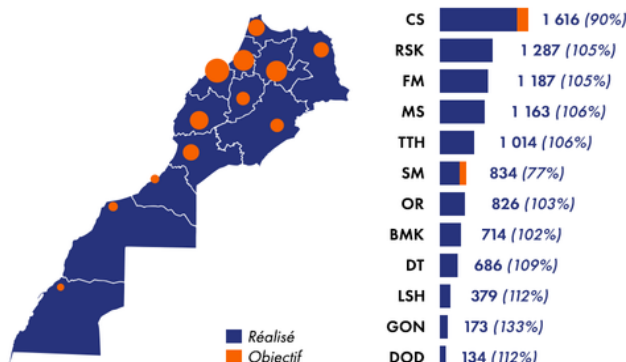
Répartition régionale des inscriptions



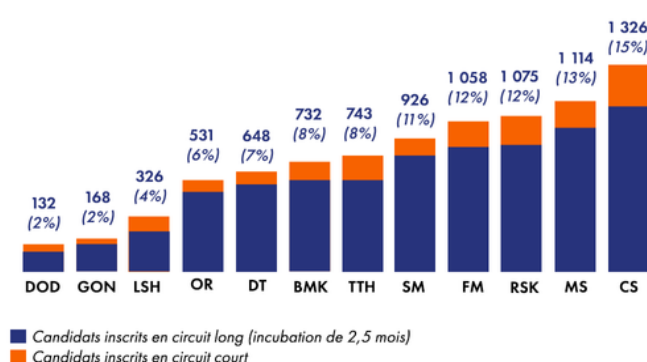
Nombre des contrats signés par Région



Nombre de projets pour lesquels la SMIT a transféré les fonds



Nombre des porteurs de projets ayant reçu des virements par Région



SMIT : Tableau de bord FORSA (mise à jour du 31/12/2022)

* Source : Ministère de l'Economie et des Finances (au 31/12/2022)

AGENDA

Agenda des événements phares programmés en 2023



INDUSTRY MEETING DAYS – Du 17 au 18 Mars 2023 à Tanger

Plateforme de débat, de business et de réflexion sur les défis économiques et industriels au Maroc et à l'international



Logismed – Du 22 au 24 mai 2023 à Casablanca

Salon de la logistique qui permet de fédérer la communauté logistique ainsi que les acteurs du secteur www.logismed.ma



Bloomberg New Economy Gateway Africa – Du 13 au 14 juin 2023 à Marrakech

Évaluation des solutions potentielles dans le contexte des priorités locales et régionales



SICCAM – Du 08 au 09 juin 2023 à Casablanca

Salon International des Centres d'Appels - www.siccam.com



CFCIM – Du 03 au 06 mai 2023 à Casablanca

Rencontre d'affaires dans la filière santé (réunion d'information/ rendez-vous b to b)



WORLD POWER-TO-X SUMMIT – Du 20 au 22 juin 2023 à Marrakech

The World Power-to-X Summit - www.worldptxsummit.com/register.html



MOROCCO FOODEXPO 2023 – Du 17 au 19 octobre 2023 à Casablanca

Salon international de l'alimentation et de l'agriculture au Maroc

ÉVÈNEMENTS DU CRI



1^{re} édition

FORUM DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ENTREPRENEURIAT : 3^{ème} Trimestre 2023 à Fès

Cette rencontre importante est l'occasion d'échanger autour de différentes thématiques en relation avec l'entreprise, notamment l'environnement des affaires, l'innovation, le capital humain, le digital...



2^{ème} édition

SAYIDATI AL MOUKAWILA 2023

Programme d'accompagnement de bout en bout des femmes porteuses de projets au niveau de la région de Fès-Meknès. Des sessions de formations sont prévues tout au long de l'année pour permettre à ces femmes entrepreneures de réaliser leurs projets.



3^{ème} édition

SEMAINE DU DIGITAL : Décembre 2023

Rendez-vous annuel qui met en avant l'importance du digital comme levier de développement des entreprises.

Cet événement s'inscrit dans le cadre de la stratégie du CRI Fès-Meknès d'accompagnement des TPME de la Région.



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
ⵏⵓⵎⵎⵉⵏⵏ ⵏⵉⵎⵉⵎⵉⵏⵏ ⵏⵉⵎⵉⵎⵉⵏⵏ ⵏⵉⵎⵉⵎⵉⵏⵏ
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès



LE CRI FÈS-MEKNÈS, CATALYSEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Guichet unique
d'investissement



Accompagnement
des investisseurs
et des entreprises



Règlement à l'amiable
des différends



Promotion territoriale
et impulsion
de l'investissement



fesmeknesinvest.ma

